

DOCUMENT DE REFERENCE EXERCICE 2009

*Intégrant le rapport financier annuel prévu par les articles L 451- 1-2 du Code
Monétaire et Financier et 223-3 du règlement AMF*



Le présent document de référence (le « Document de Référence ») a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'«AMF») le 28 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général et enregistré par l'AMF sous le numéro D.10-0343.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, les documents suivants sont incorporés par référence :

- Le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009 sous le n°D.09-0365, aux rubriques indiquées dans le table au de concordance page 154.
- Le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2008 sous le n°D.08-0346, respectivement aux paragraphes 20.5 et 20.2.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

*Ce document est disponible sans frais au siège social de la société, sur le site Internet de la société
www.aldeta.com ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF
www.amf-france.org*

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Ugo Supino
Directeur Général d'ALDETA

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que les informations relevant du rapport de gestion^{1*} présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.»

Paris, le 28/04/2010
Le Directeur Général
Ugo Supino

^{1*} cf tableau de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine
Représenté par Olivier AUBERTY

et

Cailliau Dedout et Associés
19 rue Clément Marot
75008 Paris
Représenté par Laurent BRUN

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Cailliau Dedout et Associés est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Commissaires aux comptes suppléants :

Yves NICOLAS
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

et

Didier CARDON
19 rue Clément Marot
75008 Paris

Yves NICOLAS est Président-Directeur Général de PricewaterhouseCoopers Audit et Président de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Didier CARDON est associé de Cailliau Dedout et Associés et membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

SOMMAIRE

N°		Pages
	INTRODUCTION	
1.	Liste des organes de direction et de surveillance	9
2.	Contrôleurs légaux des comptes	10
3.	Chiffres clés (informations financières sélectionnées)	13
4.	Organigramme	14
5.	Marché des titres de la société	15
6.	Historique	17
7.	Lieu de consultation des documents sociaux, adresse et numéro de téléphone du siège social	21
	CHAPITRE I RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	
1.1.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE	22
1.1.0.	Dénomination – siège social	22
1.1.1.	Forme juridique	22
1.2.2.	Législation	22
1.1.3.	Date de constitution et d'expiration	22
1.1.4.	Objet social	22
1.1.5.	Registre du Commerce et des Sociétés	23
1.1.6.	Assemblées Générales (convocations ; conditions d'admission)	23
1.2.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL	24
1.2.0.	Montant du capital social	24
1.2.1.	Conditions régissant les modifications du capital dans la mesure où elles sont plus restrictives que la loi	24

1.2.2.	Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	24
1.2.3.	Capital autorisé non émis / Etat des autorisations en cours de validité données par l'Assemblée Générale en vue d'augmenter le capital social et de leur utilisation pendant l'exercice	24
1.2.4.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	24
1.2.4.0.	Limitation des droits de vote	24
1.2.4.1.	Droits de vote double (résumé de l'article 13-1 des statuts)	24
1.2.4.2.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	24
1.2.5.	Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société	25
1.2.6.	Dispositions statutaires fixant des seuils dont le franchissement serait à déclarer	25
1.2.7.	Titres non représentatifs du capital	25
1.2.8.	Autres titres donnant accès au capital	25
1.2.9.	Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices	25
1.3.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	26
1.3.1.	Répartition du capital et des droits de vote à la date du document de référence	26
1.3.2.	Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours de l'exercice 2009	27
1.3.3.	Autodétention	27
1.3.4.	Autocontrôle / Participations croisées	27
1.3.5.	Historique de la répartition du capital et des droits de vote / Franchissements de seuils notifiés à la société au cours des trois dernières années	28
1.3.6.	Personnes physiques ou morales détenant le contrôle de la société	33
1.3.7.	Nature de ce contrôle – mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive	33
1.3.8.	Accords dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la société	33
1.3.9.	Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice / Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société	33
1.4.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	33
1.5.	DIVIDENDES	36
1.6.	EVOLUTION DU PORTEFEUILLE TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2009	36

CHAPITRE II RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

2.1.	PRESENTATION DE LA SOCIETE	37
2.1.0.	Description des principales activités	37
2.1.1.	Description des principaux marchés sur lesquels la société opère (situation concurrentielle)	48
2.2.	INFORMATION SOMMAIRE SUR LA DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION	48
2.3.	POLITIQUES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	49
2.4.	LES INVESTISSEMENTS	49
2.4.0.	Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices et depuis le premier janvier 2009	49
2.4.1.	Investissements en cours et méthode de financement	50
2.5.	LES PROPRIETES IMMOBILIERES	50
2.6.	LES CONTRATS IMPORTANTS	52
2.7.	INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE NON FINANCIERE	55
2.7.1.	- INFORMATIONS SOCIALES	55
2.7.2.	- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	55
2.8.	FACTEURS DE RISQUES	57

CHAPITRE III SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

3.0.	RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	60
3.0.0.	Activité et résultats de la société	60
3.0.1.	Informations sur les participations	60
3.0.2.	Options de vente portant sur le capital d'une filiale	60

3.0.3.	Trésorerie et capitaux	60
3.0.4.	Délais de paiement	61
3.0.5.	Présentation des comptes annuels de la société ALDETA	61
3.1.	COMPTES ANNUELS	62
3.1.0.	Etats financiers (bilan ; compte de résultat ; tableau des flux de trésorerie ; tableau de variation des capitaux propres ; annexe)	62
3.1.1.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	77
3.2.	TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	79
CHAPITRE IV LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE		
4.1.	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	80
4.2.	LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE	80
4.3.	STOCK OPTIONS ET ACTIONNARIAT DES MANDATAIRES SOCIAUX	81
4.4.	PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES	81
4.5.	CONFLITS D'INTERETS	82
4.5.0.	Informations sur les contrats de services passés avec les membres des organes d'administration de direction ou de surveillance et prévoyant l'octroi d'avantages	82
4.5.1.	Arrangement ou accord en vertu duquel une des personnes susvisées a été sélectionnée en tant que telle	82
4.5.2.	Signalement de tout conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société de l'une des personnes susvisées et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.	82
4.5.3.	Opérations avec des apparentés	82
4.6.	STOCK OPTIONS ATTRIBUEES AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	82
4.7.	ACTIONS GRATUITES	82
CHAPITRE V EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR		
5.1.	LES TENDANCES RECENTES	83

5.2.	LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	84
5.3.	LES PERSPECTIVES	84

CHAPITRE VI AUTRES DOCUMENTS RELATIFS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

6.1.	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE	86
6.2.	AUTRES RAPPORTS PRESENTES A CETTE ASSEMBLEE	86
6.2.0.	Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques ainsi que sur le gouvernement d'entreprise.	86
6.2.1.	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration.	110
6.2.2.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.	112
6.2.3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions propres	113
6.3.	PRESENTATION DES RESOLUTIONS	114
6.4.	TEXTE DES RESOLUTIONS	114

ANNEXES

1.	DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION	119
2.	GLOSSAIRE	124
3.	TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE I DU REGLEMENT EUROPEEN N° 809/2004 DU 29 AVRIL 2004	125
4.	TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL.	128

INTRODUCTION

1. LISTE DES ORGANES DE DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Philippe HOUZÉ
Président du Conseil d'Administration

Monsieur Ugo SUPINO
Directeur Général

Monsieur Laurent BOUCHEZ
Administrateur

Monsieur Jacques CALVET
Administrateur

Monsieur Nicolas HOUZÉ
Administrateur

Monsieur Pierre XAVIER
Administrateur

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine
représenté par Monsieur Olivier AUBERTY

- Date de début du premier mandat de PricewaterhouseCoopers Audit : AGO/E du 30 mai 2008.
- Renouvellement : AGO/E du 16 juin 2009.
- Date de fin de mandat : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2014.
- PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Cailliau Dedouit et Associés
19 rue Clément Marot
75008 PARIS
représenté par Monsieur Laurent BRUN

- Date de début du premier mandat de Cailliau Dedouit et Associés : AGO/E du 30 mai 2008.
- Renouvellement : AGO/E du 16 juin 2009.
- Date de fin de mandat : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2014.
- Cailliau Dedouit et Associés est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Commissaire aux comptes suppléant de PricewaterhouseCoopers Audit :

Monsieur Yves NICOLAS
63 rue de Villiers
92200 Neuilly Sur Seine

- Date de début du premier mandat de Monsieur Yves NICOLAS : AGO/E du 16 juin 2009.
- Monsieur Yves NICOLAS a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée Générale mixte du 16 juin 2009, en remplacement de Monsieur Etienne BORIS, Commissaire aux comptes suppléant dont le mandat était venu à expiration.
- Date de fin de mandat : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2014.
- Monsieur Yves NICOLAS est Président-Directeur Général de PricewaterhouseCoopers Audit et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaire aux comptes suppléant de Cailliau Dedouit et Associés :

Monsieur Didier CARDON
19 rue Clément Marot
75008 PARIS

- Date de début du premier mandat de Monsieur Didier CARDON : AGO/E du 30 mai 2008.
- Renouvellement : AGO/E du 16 juin 2009.
- Date de fin de mandat : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2014.
- Monsieur Didier CARDON est associé du Cabinet Cailliau Dedouit et Associés et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

2.3. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT				CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES			
	2009		2008		2009		2008	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
<u>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</u>								
▪ ALDETA	17 760 €	100 %	14 000 €	81,02 %	15 240 €	100 %	14 000 €	100 %
▪ Filiales intégrées globalement	0 €		3 280 €	18,98 %	0 €		0 €	
<u>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</u>								
▪ ALDETA	0 €		0 €		0 €		0 €	
▪ Filiales intégrées globalement	0 €		0 €		0 €		0 €	
Sous total	17 760 €	100 %	17 280 €	100 %	15 240 €	100 %	14 000 €	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
▪ Juridique, fiscal, social ..	0 €		0 €		0 €		0 €	
▪ Autres	0 €		0 €		0 €		0 €	
Sous total								
TOTAL	17 760 €	100 %	17 280 €	100 %	15 240 €	100 %	14 000 €	100 %

3. CHIFFRES CLES (informations financières sélectionnées)

Les informations financières sélectionnées présentées ci-après et relatives aux exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 sont extraites :

- des comptes consolidés pour les exercices 2007 et 2008,
- des comptes individuels pour les exercices 2008 et 2009 (la société ayant absorbé ses deux filiales au cours de l'exercice 2009, n'établit plus de comptes consolidés).

en K€	31/12/2009 Comptes individuels	31/12/2008 Comptes individuels	31/12/2008 Comptes consolidés	31/12/2007 Comptes consolidés
Chiffre d'affaires	27 370	15 307	15 250	
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	543	(2 655)	1 879	-363
Résultat net	(934)	(4 021)		
Résultat net – Part du Groupe			90	- 2 739
Total actif	323 888	324 146	328 824	18 097
Capitaux propres	255 410	256 323	260 944	7 124
Dettes financières	61 014	63 321	63 321	2 119
Trésorerie	7 000	486	487	1 718
Endettement financier net ⁽²⁾	54 014	62 835	62 834	401
Trésorerie nette	-	-	-	-

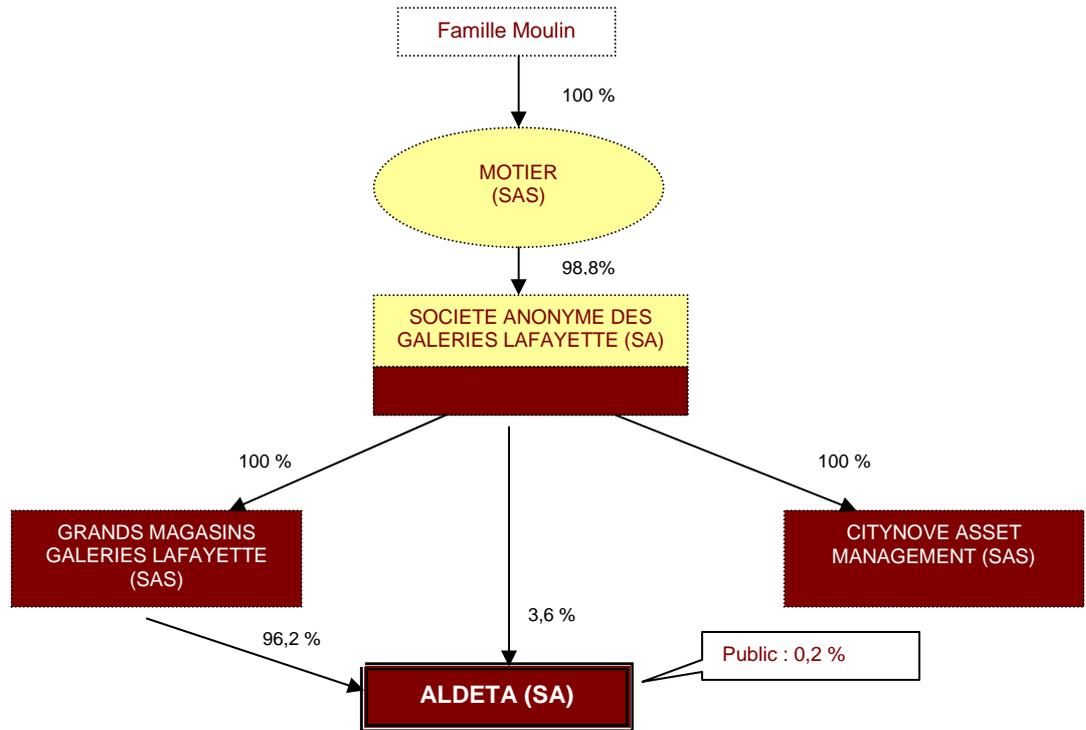
⁽¹⁾ Résultat opérationnel = résultat d'exploitation + résultat exceptionnel

⁽²⁾ Endettement financier net = dettes financières - trésorerie

en M€	au 27 avril 2010	au 31/12/2009
Capitalisation boursière ⁽²⁾	384	329

⁽²⁾ Il est rappelé que le flottant représente 0,18 %, GMGL et SAGL détenant respectivement 96,2 % et 3,6 % du capital.

4. ORGANIGRAMME SIMPLIFIE



5. MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

L'action ALDETA

Place de cotation	NYSE Euronext Paris
Lieu d'échange	Eurolist compartiment B
Date d'introduction	10 juillet 1997 sur le segment « Nouveau Marché » Paris Code Sicovam : 003663
Nombre d'actions	26 431 186 au 31/12/2009
Codes	ISIN : FR0000036634 Mnémonique : LDA

Marché obligataire

La société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

Tableau des volumes traités, évolution des cours depuis 27 mois (source : Euronext Paris)

Année	Mois	Plus Haut	Plus Bas	Dernier cours	Cours Moyen	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en euros)	Nombre de jours de bourse
2008	janvier	8,80	8,80	8,80	8,80	120	1 056,00	1
	février	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	mars	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	avril ²	9,98	9,00	9,00	9,8909	299 252	2 986 436,96	11
	mai	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	juin	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	juillet	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	août	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	septembre	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	octobre	10,45	4,28	10,30	8,2933	619	5 096,30	3
	novembre	6,15	6,11	6,15	6,13	539	3 299,29	2
	décembre	5,57	5,57	5,57	5,57	159	885,63	2
2009	janvier	2,87	2,87	2,87	2,87	140	402	1
	février	2,59	2,59	2,59	2,59	56	145	1
	mars	6,44	2,5	6,44	4,57	47	173	4
	avril	9,18	5,28	6,96	7,4938	1 145	9 370	8
	mai	4,17	4,17	4,17	4,17	31	129	1
	juin	8	8	8	8	300	2 400	3
	juillet	8	8	8	8	10	80	1
	août	24,4	12,98	13,5	16,96	604	11 268	3
	septembre	12	10,01	10,11	10,585	423	4 305	4
	octobre	16,26	10,69	12,91	13,195	473	5 459	4
	novembre	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	décembre	12,45	7,65	12,45	10,05	104	1 275	2
2010	janvier	10,10	7,42	7,42	8,717	717	5 608,17	4
	février	10,20	8,95	9,50	9,625	1 055	10 010,25	4
	mars	11,15	5,08	10,04	9,858	1 390	15 200,46	6

² L'OPAS initiée par SIHMP s'est déroulée du 4 au 17 avril inclus

6. HISTORIQUE

1977-1997

Créée en 1977 par Michel BOULANGER et Bertrand EVRARD, ALDETA développe une activité de distribution dans le secteur de la bijouterie joaillerie.

Pendant les 20 premières années de son activité, ALDETA a exercé un métier de franchiseur. Au milieu des années 1990, la société comptait environ 100 franchises à travers la France.

Le décès brutal de Michel BOULANGER en août 1994 a entraîné un bouleversement du management et de l'organisation du Groupe. Olivier BOULANGER, fils de Michel, a mis en œuvre une politique de développement ambitieuse dont l'introduction en Bourse sur le Nouveau Marché a constitué l'une des étapes.

1997-2001

A partir de 1997, la stratégie suivie est alors de créer un modèle de développement basé sur le succursalisme. La société a peu à peu abandonné le modèle des franchises et a utilisé les fonds levés en Bourse soit 7,5 M€³ ainsi qu'un financement bancaire de 1,4 M€ pour financer son développement.

Fin 1999 et 2000, la société entame une restructuration de son organisation et de son management, ainsi que la mise en place d'un nouveau système d'information et de gestion.

Dès lors, la société entre dans un cercle vicieux où le poids des charges fixes est disproportionné par rapport à la taille du réseau. Le niveau de perte augmente chaque année et le chiffre d'affaires diminue du fait du départ des franchisés.

Fin 2001, la société est alors constituée de 20 boutiques réparties sur toute la France avec un siège social à Lille et une plate-forme d'approvisionnement à Lyon. La société devient très difficile à gérer et les Commissaires aux comptes déclenchent une procédure d'alerte dans un rapport spécial porté à la connaissance des actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

2002

Par ordonnance en date du 28 janvier 2002, le Tribunal de Commerce de Lille a ordonné une enquête afin de connaître la situation active et passive de la société ALDETA.

Par ordonnance du 4 juin 2002, le Président du Tribunal de Commerce de Lille a nommé Maître Jean-Jacques BONDROIT en qualité de mandataire ad hoc avec mission d'assister la société ALDETA et d'autres sociétés du Groupe dans les négociations avec ses créanciers et partenaires financiers. Après prorogation, cette mission a pris fin le 30 novembre 2002.

³ Introduction en Bourse le 10 juillet 1997 sur le segment « Nouveau Marché »

Le 25 septembre 2002, la société FASHION B. AIR a initié une Offre Publique d'Echange sur le capital d'ALDETA. L'offre a été ouverte par le Conseil des Marchés Financiers du 2 octobre 2002 au 17 janvier 2003. A l'issue de la période d'Offre, FASHION B. AIR devient le premier actionnaire avec 41,39 % du capital.

Par jugement en date du 2 décembre 2002, le Tribunal de Commerce de Lille a ouvert à l'encontre des sociétés ALDETA et de ses deux filiales DENISAMT et HALEFIS une procédure de redressement judiciaire et a nommé Maître BONDROIT en qualité d'administrateur. Ce même jugement a fixé la date de cessation des paiements au 2 décembre 2002.

2003

Suite à la mise en redressement judiciaire de la société ALDETA et de ses deux filiales HALEFIS et DENISAMT, FASHION B. AIR alors premier actionnaire de la société, dépose un plan de continuation par voie de redressement qui a été homologué par le Tribunal de Commerce de Lille le 11 juin 2003.

FASHION B. AIR s'est engagée à injecter une somme d'un montant maximum de 1 million d'euros dans la trésorerie du Groupe ALDETA sous forme d'augmentation de capital. L'opération a eu lieu début 2004.

2004

Le 29 septembre 2004, une ordonnance du Tribunal de Commerce de Lille prononce la sortie définitive par anticipation de la période d'exécution du plan de redressement des sociétés ALDETA et de ses deux filiales HALEFIS et DENISAMT.

Cette sortie définitive par anticipation de la procédure collective fait suite à l'apurement total des passifs des trois sociétés ALDETA, HALEFIS et DENISAMT.

Fin 2004 – début 2007

Entre fin 2004 et début 2007, la société a cédé 13 des 16 fonds de commerce pour ne garder que 2 points de vente en exploitation à Lille et à Strasbourg ainsi qu'un fonds de commerce à Nîmes non exploité.

Le 3 avril 2006, ALDETA a procédé à l'acquisition de 100 % du capital de la société 40 CARATS basée à la Chapelle en Serval (60).

40 CARATS distribue selon le modèle de vente par correspondance trois familles de produits à savoir des vêtements féminins, des produits de phytothérapie (santé et bien-être par les plantes), des gadgets et produits utilitaires pour la maison.

Toutes familles de produits confondues, le catalogue « type » est composé des produits phares « basiques » de la saison, dans une proportion d'un tiers, d'anciens produits phares et de produits nouveaux. Ainsi, les produits nouveaux sont diffusés progressivement et permettent de tester la clientèle de 40 CARATS.

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 7 novembre 2006 ont voté différentes résolutions et notamment :

- délégations données au Conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital, notamment dans le cadre d'opérations d'Offres Publiques d'Achat ou d'Echange sur des sociétés cotées sur des marchés réglementés ou non,
- institution d'un droit de vote double,
- extension de l'objet social.

L'élargissement de l'objet social permettait au Groupe de se positionner à terme comme un véhicule d'investissement coté actif dans le domaine de la reprise d'entreprises en difficulté ou en retournement.

2007

9 août : le Conseil d'administration de la Société a autorisé la cession des participations détenues par cette dernière dans AGR DIAMANTS et DENISAMT à sa filiale HALEFIS.

14 septembre : Approbation en Assemblées générales de l'apport partiel d'actif par la société ALDETA à la société LES FLORENTINES SA (anciennement dénommée HALEFIS) de sa branche complète et autonome d'activité de distribution des produits de bijouterie-joaillerie.

A l'issue de cette opération, la Société détenait deux filiales opérationnelles : LES FLORENTINES (anciennement dénommée HALEFIS) concentrant la totalité de l'activité de bijouterie-joaillerie d'une part et 40 CARATS, regroupant l'activité de vente par correspondance d'autre part.

2008

14 février : Cession des filiales LES FLORENTINES et 40 CARATS à Fashion B.Air.

21 février : la société SIHMP (groupe Galeries Lafayette) a acquis hors marché, au prix de 9,98 euros par action, un bloc de contrôle de 662 134 actions « ALDETA » précédemment détenues par Fashion B. Air et Euro Pierre Expansion. Ces 662 134 actions représentaient 65,7 % du capital de la société.

OPAS du 4 au 17 avril inclus : SIHMP a acquis sur le marché 297 767 actions « ALDETA » au prix unitaire de 9,98 euros, portant sa participation à 959 901 actions, représentant 95,30 % du capital et 95,26 % des droits de vote.

30 mai : la société GMGL, autre filiale du groupe Galeries Lafayette, apporte à ALDETA l'ensemble des biens et droits immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (Saint Laurent du Var) et devient ainsi, avec 96,2 % du capital, l'actionnaire majoritaire.

27 juin : ALDETA lève l'option d'achat dont était assorti le contrat de crédit-bail immobilier à elle apporté et devient ainsi pleinement propriétaire de tous les actifs immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000.

2009

21 janvier : ALDETA change de compartiment de capitalisation : passe de « C » à « B ».

28 mai : les sociétés ALDETA SERVICES et ALDETA MARKETING, filiales à 100 % d'ALDETA et sans activité, ont été dissoutes selon la procédure de l'article 1844-5 du Code civil, impliquant transmission universelle de leur patrimoine à ALDETA.

30 novembre : la SOCIETE IMMOBILIERE HAUSSMANN MOGADOR PROVENCE (SIHMP), société propriétaire d'actifs immobiliers au sein du groupe GALERIES LAFAYETTE, et détenant 3,63 % du capital et des droits de vote d'ALDETA, a été absorbée par la SOCIETE ANONYME DES GALERIES LAFAYETTE.

7. LIEU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les documents suivants peuvent être consultés au siège social, 27 rue de la Chaussée d'Antin
- 75009 Paris :

- acte constitutif et statuts de la société ALDETA
- informations financières historiques de la société ALDETA et de ses filiales

Pour nous contacter :

**Responsable de la communication financière Groupe :
MADAME AZIZA BOUSTER**

Tél. : 01 42 82 88 26
Fax : 01 42 82 84 24
e-mail : abouster@galerieslafayette.com

Vous pouvez suivre l'évolution du Groupe ALDETA sur le site internet :

www.aldeta.com

CHAPITRE I

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

1-1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1.1.0 Dénomination : ALDETA

Siège social : 27, rue de la Chaussée d'Antin – 75009 PARIS

1.1.1 Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce

1.1.2 Législation : française

1.1.3 Date de constitution et d'expiration :

La société a été constituée le 9 décembre 1977 (dépôt de l'acte constitutif sous le numéro 96905 au greffe du tribunal de commerce de Lille). Transfert au greffe du tribunal de commerce de Paris le 5 novembre 2007.

Elle expirera le 22 février 2077 sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

1.1.4 Objet social (article 3 des statuts tel que modifié par l'Assemblée générale mixte du 30/05/08)

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, pour elle-même ou en participation avec des tiers :

A titre principal :

- (i) l'acquisition de tous terrains, droits immobiliers, groupes d'immeubles ou immeubles, y compris par voie d'achat, d'apport en nature, d'échange, de bail à construction, de bail emphytéotique, d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et de crédit-bail ou dans le cadre de partenariats public privé y compris par voie de concession ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire ou l'annexe desdits biens immobiliers,
- (ii) la construction d'immeubles, de groupes d'immeubles et toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec la construction de ces immeubles,
- (iii) le financement des acquisitions et des opérations de construction,

le tout en vue de l'exploitation et de la mise en valeur par voie de location à usage d'habitation, commercial ou industriel de ces biens immobiliers,

La détention directe ou indirecte de participations dans des personnes visées à l'article 8 et aux paragraphes 1,2 et 3 de l'article 206 du Code général des impôts, dont l'objet social est identique.

A titre accessoire directement ou indirectement :

- (i) l'aliénation notamment par voie de cession, d'apport, d'échange et de fusion des actifs de la société,
- (ii) la prise à bail de tous biens immobiliers,
- (iii) l'acquisition et l'exploitation de parkings,
- (iv) la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers pour le compte de tiers et de filiales directes et indirectes,
- (v) l'animation, la gestion et l'assistance de toutes filiales directes et indirectes.
- (vi) l'activité de crédit-bail immobilier,
- (vii) d'autres activités telles que par exemple celles de marchand de biens, de commercialisation et de promotion immobilière.

Et plus généralement :

- (i) la participation en qualité d'emprunteur et de prêteur à toute opération de prêt ou de trésorerie intra-groupe et la possibilité de consentir à cet effet toutes garanties réelles ou personnelles mobilières ou immobilières, hypothécaires ou autres,
- (ii) et toutes opérations civiles, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières jugées utiles pour le développement de l'un des objets précités de la société.»

1.1.5 Registre du commerce et des sociétés : 311 765 762 RCS PARIS

1.1.6 Assemblées Générales

Modes de convocation (article 27 des statuts)

Les Assemblées sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conditions d'admission aux Assemblées (article 29 des statuts)

1- Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis trois jours au moins avant la date de la réunion.

2- Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

3- Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

1-2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

1.2.0 Montant du capital social

Le capital social s'élève à 37.744.309,19 euros divisé en 26.431.186 actions de 1,428 € (arrondi) de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

1.2.1 Conditions régissant les modifications du capital dans la mesure où elles sont plus restrictives que la loi

L'article 8 des statuts de la société prévoit que les modifications du capital s'opèrent dans les conditions définies par la loi.

1.2.2 Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice

Au 1^{er} janvier 2009 comme au 31 décembre 2009, le capital social s'élevait à 37.744.309,19 euros divisé en 26.431.186 actions de 1,428 euros de valeur nominale chacune.

1.2.3 Capital autorisé non émis / Etat des autorisations en cours de validité données par l'Assemblée Générale en vue d'augmenter le capital social et de leur utilisation durant l'exercice

Autorisations d'Assemblées conférées au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Néant

1.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

1.2.4.0 Limitation des droits de vote :

Il n'existe pas de clause statutaire limitant l'exercice des droits de vote en Assemblée.

1.2.4.1 Droits de vote double (résumé des dispositions de l'article 13 des statuts introduites par l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 novembre 2006) :

- Durée d'inscription minimale au nominatif nécessaire pour acquérir des droits de vote double : deux ans.
- En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

1.2.4.2 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires :

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

1.2.5 Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société

Aucune, hormis la nécessité pour un acquéreur potentiel d'attendre l'accomplissement du délai de stage de deux ans prévu à l'article 13 des statuts pour acquérir des droits de vote double, laquelle aurait pour effet de retarder d'autant la prise de contrôle effective de la société.

1.2.6 Dispositions statutaires fixant des seuils dont le franchissement serait à déclarer

Extrait de l'article 11 ter des statuts :

Toute personne physique ou morale qui détient ou qui viendrait à détenir une **fraction du capital de la société égale à 5% du capital**, sera tenue d'informer la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions de la société qu'elle possède directement ou indirectement. Cette notification devra être renouvelée dans les conditions précisées ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5 % est franchi.

1.2.7 Titres non représentatifs du capital (parts de fondateur, certificats de droits de vote...)

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

1.2.8 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès à terme au capital.

1.2.9 Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Exercice clos	Nombre d'actions cumulé	Valeur nominale / action	Capital
31/12/2009	26.431.186	1,428 €	37.744.309,19 €
31/12/2008 *	26.431.186	1,428 €	37.744.309,19 €
31/12/2007	1.007.265	1,428 €	1.438.950,00 €

*Le 30 mai 2008, le capital social a été augmenté de 36.305.359,19 euros, passant de 1.438.950 euros à 37.744.309,19 euros, suite à l'apport en nature par la société Grands Magasins Galeries Lafayette (GMGL) de l'ensemble des biens et droits immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (Saint Laurent du Var).

1-3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

1.3.1 Répartition du capital et des droits de vote à la date du document de référence

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nbre de droits de vote (**)	% des droits de vote
ACTIONNAIRES INSCRITS AU NOMINATIF (*)				
Grands Magasins Galeries Lafayette	25.423.921	96,19	25.423.921	96,19
Société Anonyme des Galeries Lafayette	959.901	3,63	959.901	3,63
Administrateurs	271	-	271	-
Autres actionnaires au nominatif	450	-	800	-
ACTIONNAIRES AU PORTEUR (*)				
	46.643	0,18	46.643	0,18
TOTAL	26.431.186	100	26.431.536	100

(*) Les actions sont sous la forme nominative ou porteur au choix de l'actionnaire

(**) Il est rappelé que le nombre de droits de vote diffère du nombre d'actions composant le capital social du fait du droit de vote double attribué aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (cf rubrique « renseignements de caractère général »).

▪ **Actionnaires ou groupes d'actionnaires possédant 5 % ou plus du capital et des droits de vote :**

ALDETA est contrôlée à 99,82 % par le groupe Galeries Lafayette, à travers la Société Anonyme des Galeries Lafayette (3,63 %) et sa filiale Grands Magasins Galeries Lafayette (96,19 %).

▪ **Actions détenues directement ou indirectement par les membres des organes de direction et de surveillance (hors censeurs)**

Administrateur	Nombre d'actions détenues à titre personnel
Philippe Houzé	10
Ugo Supino	50
Laurent Bouchez	100
Jacques Calvet	100
Nicolas Houzé	1
Pierre Xavier	10
TOTAL	271

▪ **Nantissements**

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement sur les actions ALDETA.

▪ **Garanties – sûretés :** A la connaissance de la société, il n'existe aucune autre garantie ou sûreté sur les titres de capital.

▪ **Droits de propriété démembrés :** Néant.

1.3.2 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours de l'exercice 2009

ACTIONNAIRES	31/12/2009		31/12/2008	
	Nombre d'actions (% capital)	Nbre de droits de vote (% des droits de vote)	Nombre d'actions (% capital)	Nbre de droits de vote (% des droits de vote)
ACTIONNAIRES INSCRITS AU NOMINATIF				
Grands Magasins Galeries Lafayette	25.423.921 (96,19 %)	25.423.921 (96,19 %)	25.423.921 (96,19 %)	25.423.921 (96,19 %)
Société Immobilière Haussmann Mogador Provence ⁽¹⁾	0	0	959.901 (3,63 %)	959.901 (3,63 %)
Société Anonyme des Galeries Lafayette ⁽¹⁾	959.901 (3,63 %)	959.901 (3,63 %)	0	0
Administrateurs ⁽²⁾	271	271	161	161
Autres actionnaires au nominatif	450	800	450	800
ACTIONNAIRES AU PORTEUR	46.643 (0,18 %)	46.643 (0,18 %)	46.753 (0,18 %)	46.753 (0,18 %)
TOTAL	26.431.186 (100 %)	26.431.536 (100 %)	26.431.186 (100 %)	26.431.536 (100 %)

(1) Le 30 novembre 2009, la SOCIETE IMMOBILIERE HAUSSMANN MOGADOR PROVENCE (SIHMP), société propriétaire d'actifs immobiliers au sein du groupe GALERIES LAFAYETTE, et détenant 3,63 % du capital et des droits de vote d'ALDETA, a été absorbée par la SOCIETE ANONYME DES GALERIES LAFAYETTE.

(2) L'augmentation du nombre d'actions détenues par les Administrateurs d'une année sur l'autre (+ 110 actions) correspond aux actions acquises par les Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 (Monsieur Jacques Calvet à raison de 100 actions et Monsieur Pierre Xavier à raison de 10 actions).

1.3.3 Autodétention

La société ne détient aucune action ALDETA.

1.3.4 Autocontrôle / Participations croisées

Non applicable.

1.3.5 Historique de la répartition du capital et des droits de vote Franchissements de seuils notifiés à la société au cours des trois dernières années article L 233-13 du Code de commerce)

- Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2007

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nbre de droits de vote	% des droits de vote
Fashion Bel Air	592.640	58,8	1.185.280	69,0
Euro Pierre Expansion	69.999	6,9	69.999	4,1
SC Michel Boulanger	87.360	8,7	174.720	10,2
Florence Boulanger	30.456	3,0	60.912	3,5
Flottant	227.315	22,6	227.840	13,3
TOTAL	1.007.265	100	1.717.741	100

Acquisition d'un bloc de contrôle par SIHMP

Le 21 février 2008, Société Immobilière Haussmann Mogador Provence (« SIHMP »), Société par Actions Simplifiée au capital de 1.550.000 € dont le siège social est situé 27 rue de la chaussée d'Antin à Paris (75009) et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 062 586 a acquis hors marché, au prix de 9,98 euros par action, un bloc de contrôle de 662 134 actions précédemment détenues par FASHION B. AIR et EURO PIERRE EXPANSION (le « Bloc »). Ces 662 134 actions représentaient 65,7 % du capital de la Société et seulement 58,8% du total des droits de vote compte tenu de la perte du droit de vote double dont étaient assorties ces actions entre les mains des cédants du fait du transfert opéré au nom de SIHMP.

- Au 31 mars 2008, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nbre de droits de vote	% des droits de vote
Société Immobilière Haussmann Mogador Provence	662.134	65,7	662.134	59,1
SC Michel Boulanger	87.360	8,7	174.720	15,6
Florence Boulanger	24.648	2,5	49.296	4,4
Autres actionnaires au nominatif	461	-	922	-
FASHION BEL AIR	505	-	505	-
Flottant	232.157	23,1	232.157	20,7
TOTAL	1.007.265	100	1.119.734	100

Dépôt d'un projet d'OPAS par SIHMP

Un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée (« OPAS ») obligatoire portant sur les 345 131 actions constituant le solde du capital, a été déposé à l'AMF le 26 février 2008 pour permettre aux actionnaires minoritaires de sortir aux mêmes conditions (9,98 € par action). L'AMF a déclaré le projet d'OPAS conforme à sa réglementation le 1er avril et a apposé les numéros de visas 08-065 et 08-066 sur le projet de note d'information et le projet de note en réponse.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le conseil d'administration d'Aldeta, le cabinet AA Fineval, expert indépendant, a remis le 19 février, une attestation qui a conclu au caractère équitable du prix proposé dans le cadre de l'OPAS.

L'OPAS s'est déroulée du 4 au 17 avril 2008 inclus : SIHMP a acquis sur le marché 297 767 actions Aldeta au prix unitaire de 9,98 € portant sa participation à 959 901 actions, représentant 95,30 % du capital et 95,26 % des droits de vote (*cf tableau ci-dessous*) :

▪ **Tableau de répartition du capital et des droits de vote au lendemain de l'OPAS (*)** :

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nbre de droits de vote	% des droits de vote
Société Immobilière Hausmann Mogador Provence	959.901	95,30	959.901	95,26
Administrateurs	111	0,01	111	0,01
Autres actionnaires au nominatif	350	0,03	700	0,07
Flottant	46.903	4,66	46.903	4,66
TOTAL	1.007.265	100	1.007.615	100

(*) situation au 30 avril 2008

Apport en nature par GMGL

Le 30 mai 2008, le capital social a été augmenté de 36 305 359,19 euros, passant de 1 438 950 euros à 37 744 309,19 euros, suite à l'apport en nature par GMGL, autre filiale du groupe Galeries Lafayette, de l'ensemble des biens et droits immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (Saint Laurent du Var), soit :

1) de la pleine propriété des murs du grand magasin exploité sous l'enseigne « Galeries Lafayette » ;

2) du contrat de crédit-bail immobilier portant sur tous les autres actifs immobiliers du centre commercial et en particulier la galerie marchande et le supermarché « Lafayette Gourmet ».

GMGL a été rémunérée de cet apport par l'attribution de 25 423 921 actions nouvellement émises, de 1,428 euro de valeur nominale chacune, devenant ainsi, avec 96,2 % du capital, l'actionnaire majoritaire ; du fait de cet apport, la participation de SIHMP, l'initiateur de l'OPAS, a été diluée à 3,6 % (*cf tableau ci-dessous*).

▪ **Tableau de répartition du capital et des droits de vote au lendemain de l'apport**

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nbre de droits de vote	% des droits de vote
Grands Magasins Galeries Lafayette	25.423.921	96,19	25.423.921	96,19
Société Immobilière Haussmann Mogador Provence	959.901	3,63	959.901	3,63
Administrateurs	260	-	260	-
Autres actionnaires au nominatif	350	-	700	-
Flottant	46.754	0,18	46.754	0,18
TOTAL	26.431.186	100	26.431.536	100

- **Franchissements de seuils notifiés à la société au cours des trois dernières années**

Les franchissements de seuil déclarés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

Identité de l'actionnaire	Date du franchissement de seuil	Sens	Origine du franchissement de seuil	Seuil(s) franchi(s) en capital	Seuil(s) franchi(s) en droits de vote	Nombre d'actions et pourcentage exact détenu	D&I AMF
SIHMP	30 mai 2008	Baisse	Augmentation de capital de la société ALDETA suite à l'apport par GMGL d'un magasin en pleine propriété et d'un crédit-bail	95 %	95 %	959 901 actions soit 3,63 % du capital et 3,63 % des droits de vote	N°208C1094 du 5 juin 2008
				90 %	90 %		
				66,66 %	66,66 %		
				50 %	50 %		
				33,33 %	33,33 %		
				25 %	25 %		
				20 %	20 %		
				15 %	15 %		
GMGL	30 mai 2008	Hausse	Augmentation de capital de la société ALDETA suite à l'apport par GMGL d'un magasin en pleine propriété et d'un crédit-bail	5 %	5 %	25 423 921 actions soit 96,19 % du capital et 96,19 % des droits de vote	N°208C1094 du 5 juin 2008 ⁽¹⁾
				10 %	10 %		
				15 %	15 %		
				20 %	20 %		
				25 %	25 %		
				33,33 %	33,33 %		
				50 %	50 %		
				66,66 %	66,66 %		
SIHMP	22 avril 2008	Hausse	Acquisition d'actions dans le cadre de l'OPAS	66,66 %	66,66 %	959 901 actions soit 95,30 % du capital et 95,26 % des droits de vote	N°208C0749 du 22 avril 2008
				90 %	90 %		
				95 %	95 %		
Eric SITRUK	21 février 2008	Baisse	Cession hors marché de 662.134 actions au profit de la société SIHMP	50 %	66,66 %	0 action	N°208C0392 du 26 février 2008
				33,33 %	50 %		
				25 %	33,33 %		
				20 %	25 %		
				15 %	20 %		
				10 %	15 %		
				5 %	10 %		
					5 %		

Identité de l'actionnaire	Date du franchissement de seuil	Sens	Origine du franchissement de seuil	Seuil(s) franchi(s) en capital	Seuil(s) franchi(s) en droits de vote	Nombre d'actions et pourcentage exact détenu	D&I AMF
SIHMP	21 février 2008	Hausse	Acquisition par SIHMP de 662.134 actions dont 592.135 auprès de Fashion Bel Air et 69.999 auprès de Euro Pierre Expansion	5 % 10 % 15 % 20 % 25 % 33,33 % 50 %	5 % 10 % 15 % 20 % 25 % 33,33 % 50 %	662 134 actions soit 65,74 % du capital et 58,82 % des droits de vote	N°208C0389 du 26 février 2008 ⁽²⁾

⁽¹⁾ GMGL a effectué la déclaration d'intention suivante :

« GMGL déclare :

- détenir le contrôle d'ALDETA de concert avec SIHMP ;
- ne pas souhaiter accroître sa participation ;
- ne pas envisager de demander une modification de la composition actuelle du Conseil d'administration d'ALDETA. »

⁽²⁾ SIHMP a effectué la déclaration d'intention suivante :

« Conformément aux dispositions de l'article L 233-7 VII du Code de commerce [...], il est précisé que :

SIHMP a agi seule dans le cadre de cette opération ;

SIHMP entend poursuivre l'acquisition de titres ALDETA et conformément à l'article 233-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, elle déposera un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité des actions ALDETA non détenues par elle ;

Le Conseil d'administration d'ALDETA a été recomposé afin de refléter le changement d'actionnaire majoritaire ».

1.3.6 Personnes physiques ou morales détenant le contrôle de la société

Il est rappelé que la société est contrôlée à 99,82 % par le groupe Galeries Lafayette, à travers la Société Anonyme des Galeries Lafayette (3,63 %) et sa filiale, la société Grands Magasins Galeries Lafayette (96,19 %).

1.3.7 Nature de ce contrôle – mesures prises en vue d’assurer qu’il ne soit pas exercé de manière abusive

La présence en nombre suffisant au Conseil d’administration de membres indépendants (ils représentent un tiers de l’effectif du Conseil) est de nature à donner l’assurance raisonnable que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

1.3.8 Accords dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la société

Il n’existe aucun pacte d’actionnaires.

1.3.9 Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l’exercice

Nombre de salariés actionnaires au 31.12.2009	0
Nombre d’actions détenues	0

Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société

Néant.

1.4 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D’AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D’OFFRE PUBLIQUE (article L 225-100-3 du Code de commerce)

Structure du capital de la société

Cette information est donnée au paragraphe 1-3-1 ci-dessus.

Restrictions statutaires à l’exercice des droits de vote et aux transferts d’actions

Néant.

Clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l’article L 233-11 du Code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12

Cette information est donnée au paragraphe 1-3-1 ci-dessus.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel

Néant.

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Extrait de l'article 14 des statuts : Conseil d'Administration - composition

[.....]

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

[.....]

Article 16 des statuts : Durée des fonctions d'un administrateur

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire est de 6 ans; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Article 17 des statuts : Cooptations- Ratifications

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil peut entre deux Assemblées Générales procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée Générale Ordinaire.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Toutefois, si le nombre des administrateurs descend au-dessous de minimum légal, le Conseil devra immédiatement réunir l'Assemblée pour compléter son effectif.

Lorsque le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

Article 33 des statuts : Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ou de l'existence de « rompus » en cas d'augmentation ou de réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation le quart des actions ayant le droit de vote et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Article 20 des statuts – Pouvoirs du Conseil

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et prendre toutes les décisions relatives à tous actes d'administration et de disposition. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

Le Conseil d'administration bénéficie d'une autorisation en vue d'augmenter le capital social dans les conditions précisées au paragraphe 1-2-3 ci-dessus.

Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

Néant.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Néant.

1.5 DIVIDENDES

- **Dividendes versés au titre des trois derniers exercices**

Exercice	Dividende hors avoir fiscal
2008	0 €
2007	0 €
2006	0 €

- **Politique de distribution des dividendes**

La société compte mettre en œuvre une politique de distribution de dividendes conforme à sa capacité de distribution et à ses besoins de financement. A ce jour, elle privilégie le réinvestissement de ses éventuels bénéfices futurs.

1.6 EVOLUTION DU PORTEFEUILLE TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2009

1.6.1 Prises de participation ou de contrôle (article L 233-6 alinéa 1 du Code de commerce)

Néant.

1.6.2 Cessions

Néant.

1.6.3 Autres opérations

Le 28 mai 2009, les sociétés ALDETA SERVICES et ALDETA MARKETING, filiales à 100 % d'ALDETA et sans activité, ont été dissoutes selon la procédure de l'article 1844-5 du Code civil, impliquant transmission universelle de leur patrimoine à ALDETA.

CHAPITRE II

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

2.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

2.1.0. DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES DE LA SOCIETE

ALDETA est une foncière cotée détenant, depuis le 30 mai 2008, les actifs immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 à Saint Laurent du Var (06 700), 317, avenue Eugène Donadeï.

Téléphone : 04.93.31.10.35

Fax : 04.93.14.37.82

PREMIERE PARTIE – LE CENTRE COMMERCIAL CAP 3000

DESCRIPTION DU CENTRE COMMERCIAL CAP 3000

Le centre commercial CAP 3000 se compose

 **d'une galerie marchande** de 65 181m² GLA comprenant :

- un grand magasin de 29 109 m², sous l'enseigne « Galeries Lafayette » exploité par la société Magasins Galeries Lafayette (MGL), société appartenant au Groupe Galeries Lafayette,
- un supermarché de 8 901 m² GLA, sous l'enseigne « Lafayette Gourmet », également exploité par la société MGL,
- 123 boutiques⁴ et trois moyennes surfaces (H&M, Mélodine, Armand Thierry Homme) exploitées par des enseignes nationales et internationales ainsi que par des commerçants indépendants,

 **- d'un parking extérieur** d'environ 3 000 places.

La surface commerciale s'étend sur deux niveaux. L'accès au centre commercial s'effectue par quatre entrées principales au rez-de-chaussée et une entrée extérieure au niveau 1 du fait de la topologie du terrain.

Au RDC, les commerces sont alignés le long d'une allée centrale et de quatre allées secondaires.

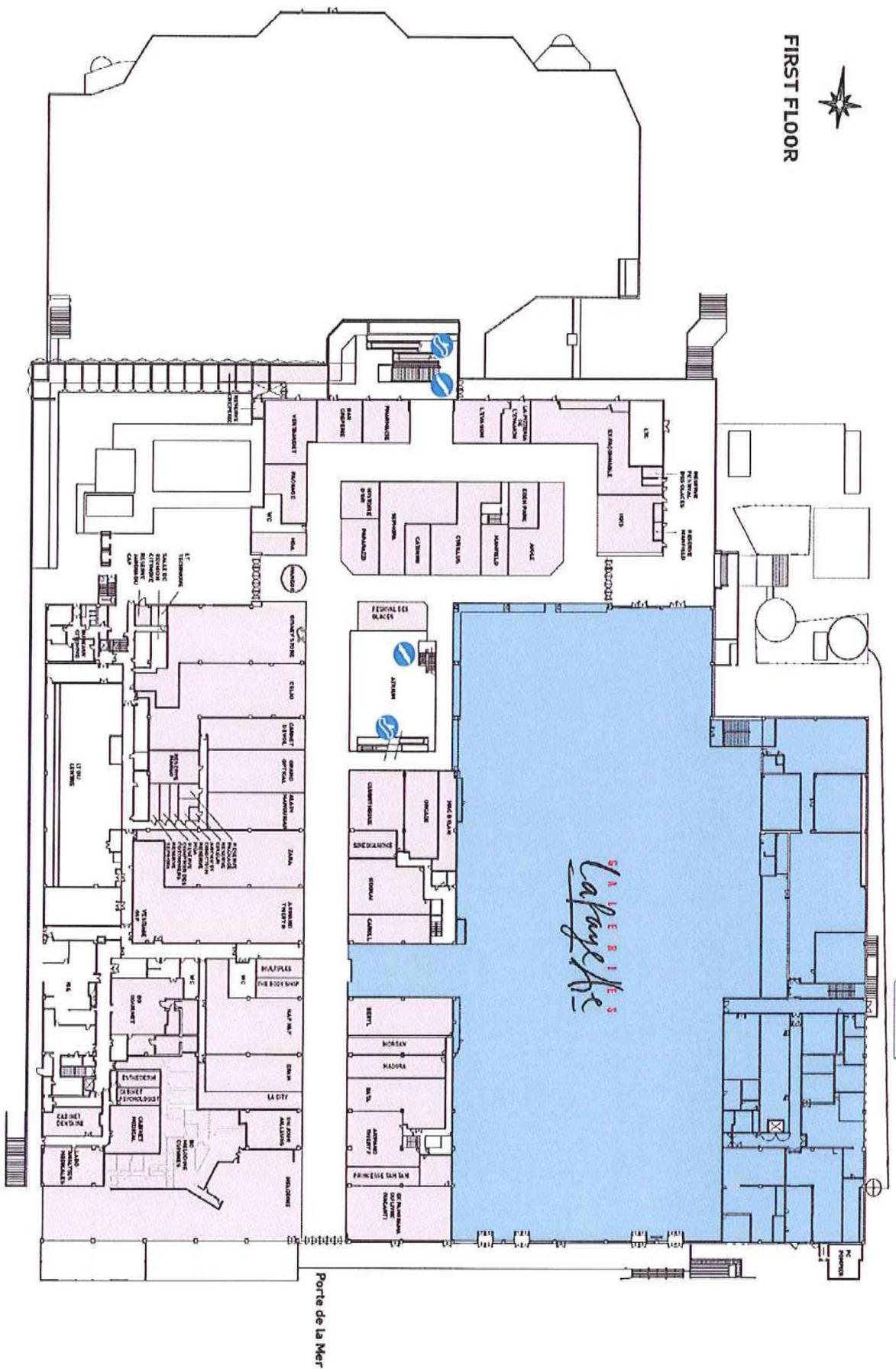
Au 1^{er} étage, les boutiques s'organisent autour d'une allée en forme de « L ». Le 1^{er} étage offre un accès direct à la terrasse comprenant une piscine, actuellement en cours de démolition.

⁴ au 31 décembre 2009

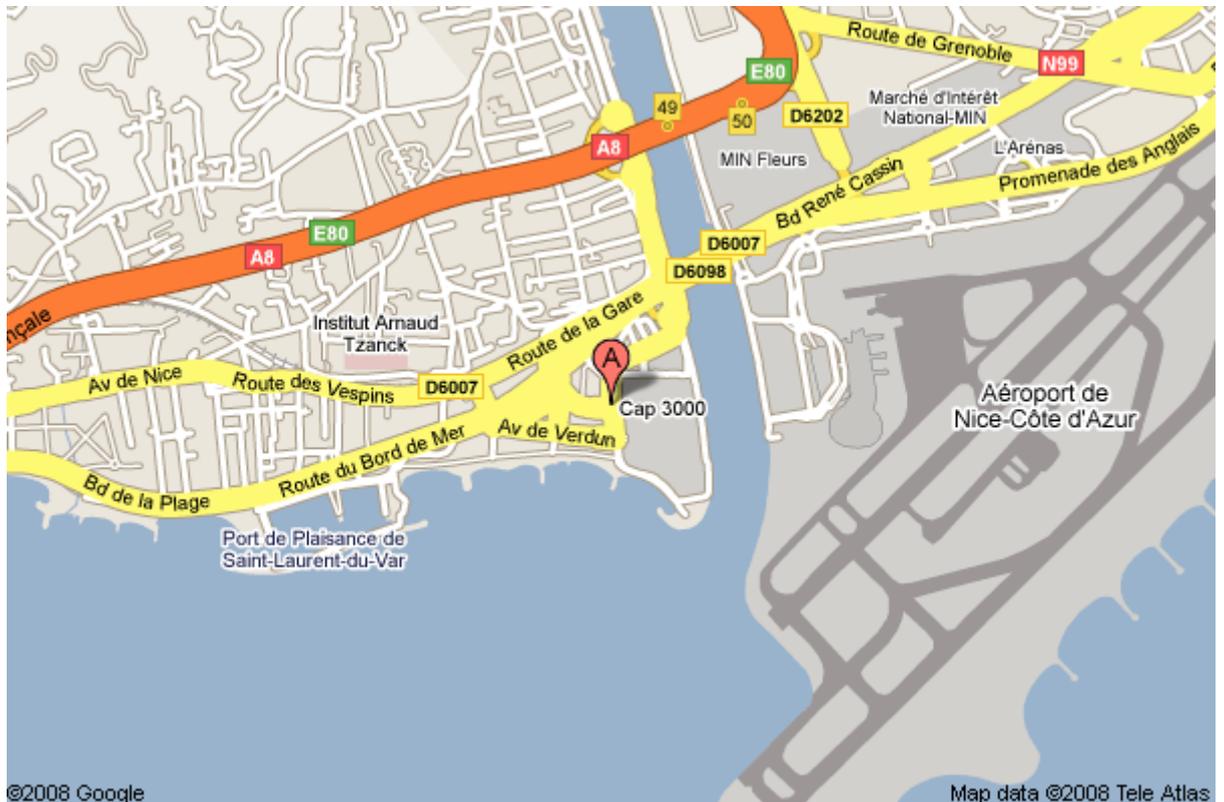
Vues aériennes du centre



FIRST FLOOR



LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET ACCES



Le centre commercial Cap 3000 jouit d'une situation géographique privilégiée en bord de mer sur la Baie des Anges.

Le centre commercial Cap 3000 est situé à Saint Laurent du Var, commune du département des Alpes Maritimes (06) entre Nice à l'Est, dont il est séparé par le Var et Cagnes sur Mer à l'Ouest.

Plus précisément, il est situé dans l'extrémité Sud-Est de la commune, en bordure de la mer et du Var, face à l'aéroport de Nice Côte d'Azur.

Il s'agit d'une vaste étendue commerciale délimitée à l'Est, par le Var, au Sud par la mer Méditerranée, au Nord et à l'Est, par la Route du Bord de Mer ou Nationale 98, doublée par la Nationale 7.

L'environnement immédiat est constitué de locaux commerciaux tournés vers l'automobile et l'équipement de la maison pour la plupart et d'établissements hôteliers.

La desserte routière et autoroutière est excellente (environ 91 % des clients viennent en voiture à Cap 3000) :

- autoroute A8 accessible à moins d'un kilomètre par l'échangeur autoroutier "Saint Laurent du Var",
- route nationale 7 accessible à 400 mètres,
- route nationale 98 (route du Bord de Mer) accessible à 300 mètres.

En ce qui concerne les transports en commun, on note la présence de :

- l'aéroport Nice Côte-d'Azur accessible à 500 mètres,

-
- d'une gare SNCF à 500 mètres au nord,
 - d'un réseau d'autobus local desservant le centre commercial.

La desserte du centre sera encore améliorée dans les prochaines années par l'extension de la ligne 2 du tramway et la création d'une nouvelle ligne de TGV dont la gare devrait être située à proximité.

Sa zone de chalandise est très large, s'étendant sur 120 km, de Fréjus à l'Ouest à Menton à l'Est, englobant Cannes, Grasse, Antibes, Nice, Villefranche-sur-Mer.

Cette zone comprend environ 1,1 millions d'habitants (517 000 foyers) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- il s'agit d'une population à fort pouvoir d'achat : le revenu moyen mensuel par habitant, de 24 503 €, est supérieur de 12 % à la moyenne nationale.
- Il s'agit d'une population à forte croissance démographique : la croissance a été de 6,4 % par an entre 1999 et 2006 (vs 4,4 % pour la France) et est attendue autour de 8% d'ici 2015.

Saint Laurent du Var bénéficie, comme toutes les villes de la Côte d'Azur en bordure de littoral, d'un afflux touristique important durant la période estivale.

La Côte d'Azur est la deuxième destination touristique en France après Paris. 10 millions de touristes visitent la région chaque année, dont la plupart disposent d'un pouvoir d'achat plus élevé que ses habitants. 38 % d'entre-eux possède une résidence dans la région. Ils représentent environ un tiers de la clientèle de Cap 3000 en juillet et août.

Cap 3000 est compris dans le périmètre de l'OIN (Opération d'intérêt national) de la plaine du Var, un large plan lancé en 2006 pour promouvoir le développement économique de la Vallée du Var et assurer le rayonnement de la Côte d'Azur dans les trente prochaines années (cf Ch V perspectives).

L'ACTIVITE

Des enseignes attractives : les plus grandes marques nationales et internationales sont présentes dans le centre commercial. ALDETA compte des locataires de premier rang tels que :

- Galeries Lafayette
- H&M (Suède), au premier rang européen du commerce de détail de l'habillement avec 2,6 % de part de marché
- Zara (Espagne), au deuxième rang européen avec 2 % de part de marché,
- Mango (Espagne), un autre acteur majeur sur ce marché
- Comptoir des cotonniers
- Sephora (France), groupe LVMH, au 7^{ème} rang européen dans le secteur de la parfumerie
- Body Shop (Royaume Uni) au 9^{ème} rang européen
- Lancel
- Nature & Découvertes
- Micromania

Plus de 58 % du montant total des loyers est ainsi sécurisé par les vingt plus grandes marques de détaillants en Europe.

Une offre de produits et de services diversifiée

Cap 3000 offre à sa clientèle sur un seul et même espace une grande diversité de produits dans les domaines les plus divers relevant de l'équipement de la personne (prêt-à-porter, lingerie, accessoires, bijoux, horlogerie, lunetterie, parfumerie, cosmétiques, ...etc) de l'équipement de la maison, de l'alimentation, des loisirs, de la culture, ainsi que des services (restauration, voyages, banques, cordonneries, clés minutes, photos). Cette

mixité de l'offre, en limitant les risques financiers liés à une mauvaise performance d'un secteur d'activité particulier, est un facteur de sécurisation des revenus locatifs.

Profil type du client de Cap 3000⁵

Il s'agit plutôt de clientes (72 % de la clientèle), pour la plupart mères (65 %).

La moyenne d'âge est de 44 ans.

Les catégories socio- professionnelles élevées sont surreprésentées (53 % des clients).

50 % des clients ont un revenu moyen compris entre 1 500 et 4 000 € par mois (vs un revenu moyen de 1 275 € dans la région).

Plus de 65 % des clients fréquente le centre depuis plus de dix ans.

La saisonnalité de l'activité

L'activité de la société n'est pas sujette à une saisonnalité particulière du fait du secteur sur lequel elle intervient.

Une gestion dynamique

ALDETA a confié la gestion de ses actifs à la société CITYNOVE Asset Management, filiale de la SAGL, au terme de trois contrats de mandats (cf 2.6 les contrats importants).

Les honoraires versés à CITYNOVE Asset Management au titre de l'exécution de ces contrats se sont élevés en 2009 à 1 823 K€, représentant une rémunération conforme aux pratiques du marché.

En 2009, ALDETA a perçu des loyers (hors charges locatives) s'élevant à 21,6 M€, dont 14,7 M€ (68 %) correspondant aux loyers perçus des commerçants des 126 boutiques et moyennes surfaces et 6,8 M€ (32%) correspondant aux loyers perçus de la société MGL, exploitant le grand magasin Galeries Lafayette et le supermarché Lafayette Gourmet.

La majeure partie des revenus du centre est constituée de loyers fixes.

En 2009, les loyers variables ne représentaient que 0,4 M€, soit une part négligeable des revenus du centre.

L'ILC (indice des loyers commerciaux) a remplacé l'ICC (indice du coût de la construction) dans la plupart des baux en cours au 1^{er} janvier 2009: Cette modification a été effectuée par voie d'avenants.

La majorité des baux est conclue pour une durée de 10 ou 12 ans.

La durée résiduelle moyenne des baux (hors Groupe Galeries Lafayette) est égale à 4,1 ans.

Le loyer moyen (hors Groupe Galeries Lafayette) s'établit à 721 €/m², et se situe dans la fourchette basse du marché.

Il en résulte un potentiel de réversion, lequel a été mis en évidence lors des renouvellements opérés au cours de ces deux dernières années.

Le taux de vacance du centre était de 2,4% au 31 décembre 2009 (hors vacance stratégique).

Il n'y a pas d'impayés significatifs (taux de 0,2%).

CITYNOVE Asset Management, le nouvel asset manager, a une stratégie active de négociation lors du renouvellement des baux venus à expiration afin d'augmenter le niveau des loyers. Cette stratégie a conduit à une augmentation de loyers de 60 % en moyenne lors des renouvellements de baux ou re-commercialisations.

⁵ Basé sur une étude de marché de DMC de septembre 2008

Les re-commercialisations ou renouvellements de baux intervenus en 2009 ont été les suivants : Sud Intérieur, City Sport, Carré Blanc, Coiffure Eric Zemmour, Bleu de France, France Telecom, Les Pastilles, Natures et Découvertes, Pharmacie, L'Escale, Carnet de Vol, Grand Optical et Solaris.

Les investissements se sont élevés sur l'exercice à environ 4,9 M€

Le chiffre d'affaires des deux derniers exercices s'analyse ainsi (pour l'exercice 2009, la société n'est plus tenue d'établir des comptes consolidés) :

(En milliers d'euros)	2009 Comptes individuels	2008 Comptes individuels	2008 Comptes consolidés
1 ^{er} trimestre dont avec groupe Galeries Lafayette (2009) : 2 691	6 516	0	0
2 ^{ème} trimestre dont avec groupe Galeries Lafayette (2009) : 2 522	6 629	2006	2006
3 ^{ème} trimestre dont avec groupe Galeries Lafayette (2009) : 2 606	7 216	6 863	6 863
4 ^{ème} trimestre dont avec groupe Galeries Lafayette (2009) : 2 954	7 009	6 438	6 381
Total	10 773	15 307	15 250

La superficie relative aux surfaces de vente totalise près de 39.000 m² dont environ 21.500 m² au titre des surfaces de vente louées au Groupe Galeries Lafayette.

Les principaux agrégats et ratios du bilan sont les suivants (pour l'exercice 2009, la société n'est plus tenue d'établir des comptes consolidés) :

(En milliers d'euros)	2009 Comptes individuels	2008 Comptes individuels	2008 Comptes consolidés
Actif non courant	310 018	316 339	321 030
Actif courant	13 870	7 807	7 794
dont VMP et disponibilités	7 000	486	487
Total actif	323 888	324 146	328 824
Capitaux propres	255 410	256 323	260 944
dont capitaux propres – part du Groupe	256 344	260 344	260 854
dont résultat net – part du Groupe	(934)	(4 021)	90
Passifs non courants	0	55 096	60 965
dont provisions pour risques et charges	0	96	96
Dont dettes financières > 1 an	0	55000	60 821
Passifs courants	68 478	12 727	6 915
dont dettes financières < 1 an	61 014	8 321	2500
Total passif	323 888	324 146	328 824
Endettement financier net	54 014	62 835	62 834
Taux d'endettement (1)	15,2 %	24,3 %	24,1 %
Ratio de liquidité (2)	0,2	0,6	1,1

(1) Endettement financier net/ Capitaux propres

(2) Actif courant/Passif courant

Valeur vénale du centre commercial Cap 3000

Date	Expert évaluateur	Etendue de la mission	Surface indiquée dans les baux	Valeur vénale hors droits (en M€)	Valeur vénale droits inclus (en M€)	Méthode privilégiée	Honoraires de l'expert (HT)
31/03/2008	CB Richard Ellis	Rapport détaillé	58 289 m ²	321,8	341,8	Méthode des cash flows actualisés	18.000 €
31/12/2008	CB Richard Ellis	Certification intermédiaire	60.966 m ²	324,4	344,5	Méthode des cash flows actualisés	22.000 €
30/06/2009	CB Richard Ellis	Certification intermédiaire	62 367 m ²	341,9	363,1	Méthode des cash flows actualisés	6.000 €

Des expertises indépendantes, régulièrement pratiquées, concluent à des valeurs supérieures à la valeur nette comptable inscrite au bilan.

Ainsi, au 30 juin 2009, la valeur vénale hors droits s'élevait, sur base d'expertise, à 341,9 M€.

Le 19 février 2010, la société a fait paraître un communiqué indiquant qu'elle avait reçu des offres non fermes, portant sur l'acquisition de plus de la moitié du capital.

La société n'a pas effectué de mise à jour au 31 décembre 2009 de cette expertise, ne souhaitant pas, pour des raisons de confidentialité, communiquer de valeur dans le contexte actuel. Il est toutefois précisé que les offres reçues ne sont pas inférieures à la valeur d'expertise au 30 juin 2009.

Les concurrents de l'activité

Le centre commercial Cap 3000 est le centre de référence de la Côte d'Azur. On dénombre seulement quatre concurrents :

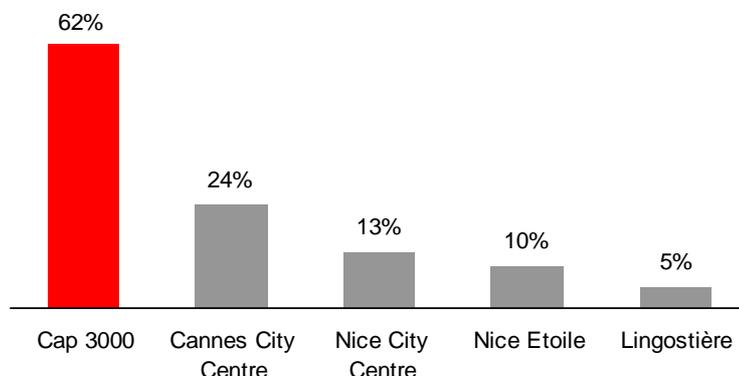
hypermarché Carrefour et zone commerciale de Lingostière (à 10 km au nord)

commerces du centre ville de Nice incluant le centre commercial de Nice Etoile, composé de 100 boutiques (à 9 km à l'est)

commerces du centre ville de Cannes (à 26 km à l'ouest)

centre commercial de Monaco composé de 80 boutiques (à 27 km à l'est).

Cap 3000 est perçu aujourd'hui comme une référence pour le shopping dans la région Côte d'Azur.



Classement des centres commerciaux par ordre de préférence des clients

Source : DMC survey, octobre 2008

Le marché des centres commerciaux en France

La conjoncture économique a été difficile pour l'économie française en général tout au long de l'année 2009, avec un impact incontestable sur l'activité des centres commerciaux français.

L'érosion de la fréquentation constatée sur les centres commerciaux en France sur les trois premiers trimestres de l'année 2009 (-3,7 % en cumul à fin septembre 2009) s'est poursuivie de façon erratique au cours du 4^{ème} trimestre 2009 (-2,5 % en octobre, - 6,8 % en novembre et -2,9 % en décembre) selon les chiffres du CNCC. Pour Jean-Michel Silberstein, délégué général du CNCC, «la fréquentation du mois de décembre se situe dans la droite ligne de ce qui a été observé tout au long de l'année 2009 et reflète la prudence des consommateurs et la prépondérance des achats raison sur les achats plaisir. »

L'année 2009 se termine ainsi sur une **diminution de la fréquentation dans les centres commerciaux en France de -3,7 % sur 12 mois.**

Parallèlement, **les chiffres d'affaires des commerçants en centres commerciaux en France ont enregistré une baisse de - 3,7 % en cumul à fin décembre 2009**, selon le CNCC.

Les chiffres d'affaires des commerçants des centres intercommunaux en France ont mieux résisté que la moyenne des centres commerciaux, toutes catégories confondues. Les secteurs de l'équipement du ménage, des services et de la cuture/cadeaux ont été plus touchés que les autres.

La conjoncture économique dégradée n'a pas affecté significativement le chiffre d'affaires réalisé par les locataires commerçants de Cap 3000. Les locataires d'ALDETA (hors groupe Galeries Lafayette) bénéficient en effet d'un coût d'occupation moyen (721 €/m²) se situant dans la fourchette basse du marché.

HISTORIQUE DE CAP 3000 :

Le centre commercial de Cap 3000, construit par le Groupe Nouvelles Galeries, a ouvert ses portes le 15 septembre 1969. Il s'agit du premier centre commercial ouvert en France.

Le 24 septembre 1987, la Société Française des Nouvelles Galeries Réunies (SFNGR) a transféré à la société NOGACENTRES au moyen d'un apport partiel d'actif, la propriété de l'ensemble des lots de copropriété relatifs au centre commercial de Cap 3000 - à l'exception de ceux relatifs au grand magasin - ainsi que les fonds du grand magasin et du supermarché alimentaire.

NOGACENTRES a exploité directement le fonds de commerce de grand magasin et donné celui de supermarché alimentaire en location gérance à la société d'ALIMENTATION NG.

De mai à juillet 1991 s'est déroulée l'OPA des Galeries Lafayette sur les Nouvelles Galeries : NOGACENTRES fait désormais partie du Groupe Galeries Lafayette.

Le 31 décembre 1993, la SGMGL absorbe la SFNGR⁶.

Le 1^{er} avril 1994, NOGACENTRES fait apport à la société SOGEFIN, filiale de la SAGL, des lots de copropriété qu'elle détient dans le centre commercial de Cap 3000.

Le 31 octobre 1994 au terme d'une opération de fusion-absorption de la société NOGACENTRES par la SGMGL, cette dernière, qui était devenue propriétaire des murs

⁶ Sur le plan comptable et fiscal, la fusion a pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 1993.

du grand magasin du fait de l'absorption préalable de la SFNGR, devient également propriétaire des fonds de commerce du grand magasin et du supermarché alimentaire.

Au 31 décembre 1994, à l'issue d'une fusion et d'un apport partiel d'actifs concomitants⁷, la société GMGL vient aux droits de la SGMGL.

La situation juridique est alors la suivante :

Etablissements/ville	IMMEUBLES	FONDS DE COMMERCE		
		Propriétaire	Exploitant	Modalité exploit.
GRAND MAGASIN enseigne GALERIES LAFAYETTE	G.M.G.L.	G.M.G.L.	A LA RIVIERA	Location-gérance
SUPERMARCHÉ enseigne SUPER 3000	SOGEFIN	G.M.G.L.	Société d'Alimentation GL	Location-gérance
GALERIE MARCHANDE	SOGEFIN	TIERS	TIERS	Exploitation directe

Le 28 juin 1996, SOGEFIN signe un contrat de crédit-bail avec NATEXIS LEASE pour une durée de 12 années expirant le 27 juin 2008. SOGEFIN, de propriétaire, devient simple crédit preneuse des murs de la galerie marchande et du supermarché alimentaire.

Le 17 mai 1999, SAGL cède la totalité de sa participation dans SOGEFIN à sa filiale GMGL.

Le 31 octobre 2003 intervient l'apport partiel d'actif par la société GMGL à la société MGL de sa branche d'activité de grands magasins⁸. MGL devient ainsi propriétaire du fonds de grand magasin et du supermarché alimentaire.

A cette date, la situation juridique est donc la suivante :

Etablissements/ville	IMMEUBLES	FONDS DE COMMERCE		
		Propriétaire	Exploitant	Modalité exploit.
GRAND MAGASIN enseigne GALERIES LAFAYETTE	G.M.G.L.	.M.G.L.	M.G.L.	Exploitation directe
SUPERMARCHÉ enseigne LAFAYETTE GOURMET	SOGEFIN preneur en crédit-bail	.M.G.L.	M.G.L.	Exploitation directe
GALERIE MARCHANDE	SOGEFIN preneur en crédit-bail	TIERS	TIERS	Exploitation directe

Le 30 mai 2008, la dissolution de la société SOGEFIN par confusion de son patrimoine avec celui de son associé unique, la société GMGL, décidée selon procès-verbal en date du 28 avril 2008 est devenue effective.

La société GMGL, devenue ainsi propriétaire de l'ensemble des biens et droits immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000, les a apportés le même jour à la société ALDETA (voir infra « *Faits marquants de l'exercice 2008* »).

Le 27 juin 2008, ALDETA a levé l'option d'achat dont était assorti le contrat de crédit-bail immobilier à elle apporté et est ainsi devenue pleinement propriétaire de tous les actifs immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (*cf schéma ci-dessous*).

⁷ Sur le plan comptable et fiscal, les opérations ont pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 1994.

⁸ Sur le plan comptable et fiscal, l'apport partiel d'actif a pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2003.

Etablissements/ville	IMMEUBLES	FONDS DE COMMERCE		
	Propriétaire	Propriétaire	Exploitant	Modalité exploit
GRAND MAGASIN enseigne GALERIES LAFAYETTE	ALDETA	M.G.L.	M.G.L.	Exploitation directe
SUPERMARCHÉ enseigne LAFAYETTE GOURMET	ALDETA	M.G.L.	M.G.L.	Exploitation directe
GALERIE MARCHANDE	ALDETA	TIERS	TIERS	Exploitation directe

DEUXIEME PARTIE –ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS 2009

DE LA SOCIETE ALDETA

Activité

La société ALDETA est propriétaire des actifs immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (commune de Saint Laurent du Var).

Au cours de l'exercice 2009, elle a géré son patrimoine immobilier en louant les immeubles :

- du grand magasin «Galeries Lafayette» et du supermarché «Lafayette Gourmet», à la société Magasins Galeries Lafayette (société appartenant au groupe Galeries Lafayette),
- des 123 boutiques et des trois moyennes surfaces de la galerie marchande, à des tiers.

Il est rappelé que la société a confié la gestion de ses actifs à la société Citynove Asset Management, société appartenant au groupe Galeries Lafayette.

Faits marquants 2009

Le 21 janvier, ALDETA change de compartiment de capitalisation : passe de « C » à « B ».

Le 28 mai, les sociétés ALDETA SERVICES et ALDETA MARKETING, filiales à 100 % d'ALDETA et sans activité, ont été dissoutes selon la procédure de l'article 1844-5 du Code civil, impliquant transmission universelle de leur patrimoine à ALDETA.

Depuis la dissolution de ces deux sociétés, le groupe ALDETA se compose uniquement de la société mère cotée ALDETA, laquelle donc n'est plus tenue d'établir et de publier des comptes consolidés.

Le 30 novembre, la SOCIETE IMMOBILIERE HAUSSMANN MOGADOR PROVENCE – SIHMP, société propriétaire d'actifs immobiliers au sein du groupe GALERIES LAFAYETTE, et détenant 3,63 % du capital et des droits de vote d'ALDETA, a été absorbée par la SOCIETE ANONYME DES GALERIES LAFAYETTE.

2.1.1. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MARCHES SUR LESQUELS LA SOCIETE OPERE

La société opère uniquement sur le secteur de la location immobilière pour des biens situés exclusivement en France.

2.2. INFORMATION SOMMAIRE SUR LA DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCÉDES DE FABRICATION

ALDETA n'employant pas de salariés, la gestion locative et technique du centre commercial Cap 3000 a été externalisée auprès d'une filiale de la SAGL, la société CITYNOVE Asset Management. ALDETA pourrait être dépendante des contrats conclus avec cette société

sauf à considérer que l'éventuelle résiliation de ceux-ci ne constitue pas un facteur de risques compte tenu de la pluralité des prestataires de ce type existant sur le marché.

2.3. POLITIQUES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu de son activité, ALDETA n'a pas de politique de recherche et de développement spécifique.

2.4. LES INVESTISSEMENTS

Procédure d'autorisation au niveau d'ALDETA : il n'y a pas de limitation statutaire aux pouvoirs du Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Règles de gouvernance Groupe Galeries Lafayette :

Le Directoire de la SAGL arrête, au travers de ses différents comités exécutifs, les modalités d'exécution et de mise en œuvre de la politique générale du Groupe Galeries Lafayette, conformément aux grandes orientations et objectifs définis par le Comité stratégique Motier, qui valide les projets de développement proposés par les différentes branches d'activité, examine et arbitre les opportunités de croissance externe.

Comité d'investissement :

ALDETA étant une société contrôlée indirectement à 100 % par la SAGL, les opérations d'investissement qu'elle projette, si elles sont supérieures à **4 millions d'euros** doivent être autorisées préalablement par le Comité d'investissement. Les investissements sont examinés au regard des critères de rentabilité des capitaux engagés fixés par le Directoire et du niveau de risque qu'ils comportent.

Autorisation préalable du Conseil de surveillance :

Au-delà du seuil de **23 millions d'euros**, les opérations d'investissement doivent également être autorisées préalablement par le Conseil de surveillance de la SAGL, après avis du Comité Financier et d'Audit en application de l'article 3 C 4 de son règlement intérieur ; en application de ce même article, relèvent de la même procédure, les opérations de désinvestissement supérieures à **10 millions d'euros**.

2.4.0. Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices

Investissements 2008 :

Les investissements 2008 se résument comme suit :

- Apport du centre commercial CAP 3000	253,7 M€
- Levée d'option du contrat de crédit bail apporté (frais et droits inclus)	72,8 M€
- Acquisition d'une maison à usage d'habitation (frais et droits inclus)	0,9 M€
- Investissements courants	2,0 M€
Total :	329,4 M€

Investissements 2009 :

Les investissements 2009 se résument comme suit :

- Honoraires extension/ rénovation	1,1 M€
- Projet Bar Pizzeria Grill (BPG)	1,3 M€
- Piscine	2,0 M€
- Garden/Pastilles	0,5 M€
Total :	4,9 M€

2.4.1. Investissements en cours et méthode de financement

Les investissements envisagés au titre de l'année 2010 peuvent se résumer comme suit :

Honoraires extension rénovation	2,1 M€
Honoraires et travaux BPG ; honoraires PC Alignements ⁹	4,7 M€
Divers	0,6 M€
Total :	7,4 M€

A ce stade, la société privilégie le recours à l'endettement pour financer ses investissements.

2.5. LES PROPRIETES IMMOBILIERES

2.5.1 CAP 3000

Il s'agit d'un ensemble commercial dénommé centre commercial régional Cap 3000 sis à Saint Laurent du Var (Alpes Maritimes) quartier du Lac, cadastré section AK numéro 76 « Avenue Donadéï » pour une contenance de 134 196 m².

2.5.2 VILLA LANTELME

Sur la parcelle cadastrée section AK n° 37 d'une surface de 562 m² est érigé un immeuble de 2 étages sur rez de chaussée composé de 4 lots (1, 2, 3 et 6) dit « Villa Lantelme ». La surface du bâti existant est d'environ 300 m² ; il est composé de trois appartements, un par niveau.

CONTRAINTES D'URBANISME

Extraits du certificat d'urbanisme délivré par la mairie de Saint Laurent du Var n° CU 006 123 08 O 0017 délivré le 7 mars 2008 :

▪ Dispositions d'urbanisme applicables au terrain :

Le terrain est soumis aux règles du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 30 août 1989, mis en révision le 29 janvier 2004 : Zone : Uba – COS : * 0,60.

⁹ Le 5 mars 2010, la société a déposé une demande de permis de construire en vue de l'alignement d'un mail et la création de nouvelles boutiques sur les surfaces restituées par MGL, preneur des magasins Galeries Lafayette et Lafayette Gourmet.

▪ Servitudes d'utilité publique applicables au terrain :

- Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles (PT2) ;
- Servitudes relatives aux postes militaires assurant la défense des côtes et la sécurité de la navigation (AR2) ;

- Terrain concerné par l'élargissement à 20 mètres de l'avenue Eugène Donadéi (entre l'avenue Lantelme et la station d'épuration) pour lequel un arrêté d'alignement devra être sollicité auprès des Services Techniques Municipaux (Emplacement réservé I-20 C33) ;

- Terrain concerné par la création à 10 mètres de l'avenue Georges Guynemer pour lequel un arrêté d'alignement devra être sollicité auprès des Services Techniques Municipaux (Emplacement réservé I-10 C47).

▪ Droit de préemption :

Le terrain est soumis au droit de préemption urbain renforcé au profit de la Commune (DPU).

CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Aux termes des arrêtés préfectoraux en date des 3 février et 20 novembre 2006, pris en application de l'article L. 125-5 III du Code de l'Environnement, la ville de Saint Laurent du Var est classée commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs.

Cap 3000 est concerné par un plan de prévention des risques naturels prescrit le 16 décembre 2003 en ce qui concerne le risque incendie et le 24 décembre 1999 en ce qui concerne le risque inondation.

A ce jour, il n'existe pas de plan de prévention des risques technologiques.

Cap 3000 se situe en zone de sismicité "II" et il y a lieu de respecter pour les constructions nouvelles, les agrandissements, les surélévations ou les transformations les règles édictées par les articles L 111-26 et R 111-38 du Code de la construction et de l'habitation, notamment quant au contrôle technique.

2.6. LES CONTRATS IMPORTANTS

CO-CONTRACTANT	DATE	OBJET	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	APPLICATION EN 2009
SAGL	21/02/2008	gestion centralisée de trésorerie	<p>Durée : une année à compter du 21/02/2008 ; renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction.</p> <p>Rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avances consenties par Aldeta : EONIA - avances consenties par SAGL : EONIA + 20 points de base 	<p>Avance de trésorerie SAGL Charge d'intérêts de</p> <p>10 K€</p>
SAGL	15/12/2008	prêt d'un montant de 55 millions d'euros	<p>Durée : deux ans à compter du 15/12/2008 ; renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des durées de 2 ans.</p> <p>Rémunération : EURIBOR 3 mois + 97 points de base</p>	<p>Charge d'intérêts acquittée par Aldeta :</p> <p>1 443 k€</p>
SAGL	15/12/2008	Convention de prestations de services (tenue de la comptabilité et de la fiscalité courante)	<p>Durée : du 01/04/2008 au 31/12/2010.</p> <p>Rémunération : redevance de 52 000 € HT pour 2008 et de 63 000 € HT pour 2009 et 2010.</p>	<p>Redevance acquittée par Aldeta :</p> <p>63 K€ HT</p>
CITYNOVE ASSET MANAGEMENT	01/07/2009	Mandat de gestion locative et de commercialisation du centre commercial CAP 3000	<p>Durée : trois ans et six mois ; renouvelable ensuite 2 fois maximum par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.</p> <p>Rémunération :</p> <p>Gestion locative : 3,5 % HT des produits locatifs HT</p> <p>Commercialisation des locaux vacants : 20 % HT du loyer annuel HT</p> <p>Re-commercialisation (négociation et signature d'un nouveau bail suite à cession de droit au bail ou de fonds de commerce ou résiliation du bail) : 20 % HT du loyer annuel HT</p> <p>Re-commercialisation pour le compte d'un locataire : la rémunération est celle convenue avec le locataire</p> <p>Evictions et transferts dans le cadre d'une restructuration du centre :</p>	<p>Honoraires acquittés par Aldeta :</p> <p>968 K€ HT</p>

			forfait de 10 000 € HT par local Renouvellement de bail : honoraire fixe de 5 000 € HT + honoraire proportionnel de 20 % HT de l'augmentation de loyer Rédaction d'acte : Maximum 5 000 € par acte, à la charge du preneur	
CITYNOVE ASSET MANAGEMENT	01/07/2009	Mandat de gestion immobilière, technique, financière et d'administration du centre commercial CAP 3000	Durée : trois ans et six mois ; renouvelable ensuite 2 fois maximum par tacite reconduction pour des durées de 3 ans. Rémunération : Partie fixe : 238 432 € HT par an Partie variable : 3,5 HT du montant du budget HT « Gros entretien » 3,5 HT du montant du budget HT « Gros travaux »	Honoraires acquittés par Aldeta : 805 K€ HT
CITYNOVE ASSET MANAGEMENT	01/07/2009	Mandat de valorisation du centre commercial CAP 3000	Durée : deux ans et six mois ; renouvelable ensuite 2 fois maximum par tacite reconduction pour des durées de 3 ans. Rémunération : Etudes et conseils : forfait de 100 000 € HT par an Gestion administrative et financière de réalisation du projet : 1, 5 % HT du budget définitif du projet.	Honoraires acquittés par Aldeta : 50 K€ HT
SAGL	12/11/2009 (+ avenant du 03/12/2009)	Cession de la marque CAP 3000 (<i>déposée en France dans les classes de produits et services n°1 à 41</i>)	Prix de cession : 10 000 € HT	Prix acquitté : 10 K€ HT
CITYNOVE ASSET MANAGEMENT	30/12/2009	Mandat de gestion du plan d'animation, de promotion et de publicité du centre commercial CAP 3000	Durée : une année à compter du 01/01/2010; renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction. Rémunération : forfait de 30 000 € HT par an + remboursement du salaire du responsable marketing dans la limite de 65 000 € HT.	Honoraires acquittés par Aldeta : Néant
MAGASINS GALERIES LAFAYETTE	20/01/2010	Bail commercial du grand magasin Galeries Lafayette situé dans le centre commercial CAP 3000 (lot 200)	Durée : 12 ans à compter du 1 ^{er} juillet 2008 renouvelable tacitement trois fois sauf dénonciation par le preneur, pour des périodes de 9 à 12 ans Loyer minimum garanti de 4 835 000 € indexé à 3 % au 01.01.2009 et à l'ILC les années suivantes. Loyer variable additionnel : 2 % de la partie du CA HT excédant 180	Loyer (hors charges locatives) acquitté par MGL : 4 980 K€ HT

			millions d'€, ce seuil étant indexé à l'ILC. Travaux de l'article 606 code civil concernant les parties communes : ils sont refacturés à MGL dans la limite d'un plafond de 1 840 190 € par an.	
MAGASINS GALERIES LAFAYETTE	20/01/2010	Bail commercial du supermarché alimentaire Lafayette Gourmet situé dans le centre commercial CAP 3000 (lot 201)	Durée : 12 ans à compter du 1 ^{er} juillet 2008 renouvelable tacitement trois fois sauf dénonciation par le preneur, pour des périodes de 9 à 12 ans Loyer minimum garanti de 1 788 000 € indexé à 3 % au 01.01.2009 et à l'ILC les années suivantes. Loyer variable additionnel : 1,5 % de la partie du CA HT excédant 60 millions d'€, ce seuil étant indexé à l'ILC. Travaux de l'article 606 code civil concernant les parties communes : ils sont refacturés à MGL dans la limite d'un plafond de 600 658 € par an.	Loyer (hors charges locatives) acquitté par MGL : 1 845 K€
MAGASINS GALERIES LAFAYETTE	02/03/2010	Avenant au bail commercial du supermarché alimentaire et au bail commercial du grand magasin Galeries Lafayette	Restitutions de surfaces	Indemnité versée par Aldeta : 12 306 K€

2.7. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE NON FINANCIERE

2.7.1. Informations sociales

La société ne compte plus de salariés depuis le 14 septembre 2007, date du transfert par voie d'apport partiel d'actif par la société à sa filiale LES FLORENTINES de sa branche complète d'activité bijouterie.

2.7.2. Informations environnementales

Etablissement recevant du public

Cap 3000 est soumis à la réglementation relative aux établissements recevant du public résultant des articles R 123-19 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, comprenant deux niveaux susceptibles d'accueillir 18.523 personnes au titre du public et 729 au titre du personnel, classé en un groupement d'établissements de type M (centre commercial), N-U (soins de jour), R (halte garderie saisonnière), W et Code du travail, 1^{ère} catégorie.

Commission d'hygiène et de sécurité : Cap 3000 a fait l'objet de visites périodiques de la Sous- commission Départementale spécialisée pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, de la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité.

Installations soumises à déclaration

Par suite de la création, aux termes du décret n°20 04-1331 du 1^{er} décembre 2004 paru au journal officiel du 7 décembre 2004, d'une nouvelle rubrique 2921 dans la nomenclature sur les installations classées soumettant à la législation sur les installations classées l'ensemble des tours aéroréfrigérantes dénommées « installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air », le syndicat des copropriétaires du centre commercial Cap 3000 a déclaré lesdites installations en Préfecture des Alpes Maritimes le 19 juillet 2005.

Ces installations sont classées sous les rubriques 2921-1a et 2921-2 (installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (4 tours à circuit couvert de 2600 kW chacune et une tour à circuit fermé de 250kW).

Installations classées au titre de la loi sur l'eau

ALDETA exploite une digue sur le Var dont il est gestionnaire.

Cette digue relève des rubriques 2.5.4.1° (installations, ouvrages, digues ou remblais, d'une hauteur maximale supérieure à 0,5m au-dessus du niveau du terrain naturel dans le lit majeur d'un cours d'eau) et 2.5.5.2°a (Consolidation ou protection de berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales) de l'annexe du Décret n°93-743 du 29 mars 1993 modifié relatif à la nomenclature prévue par l'article 10 de la loi n°92 -3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, soumises à autorisation,

Cette exploitation a fait l'objet d'une déclaration simplifiée en Préfecture suivant arrêté préfectoral du 13 février 2006.

Ancienne exploitation d'une station-service par TOTAL

Sur le parking du centre commercial Cap 3000, une station-service était autrefois exploitée par la société TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION S.A. dans le cadre d'un contrat de location-gérance conclu le 19 avril 1990 pour une durée de neuf années.

La société TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION a obtenu un permis de démolir n°PD 006 123 99 O 00015 le 30 décembre 1999.

Par courrier adressé aux Galeries Lafayette le 11 janvier 2000, la société TOTAL a informé ladite société de l'obtention de ce permis de démolir et indiqué qu'elle profiterait de ces travaux pour réaliser un audit de la qualité du sous-sol.

Un diagnostic sur la qualité du sous-sol concluant à l'absence de pollution a été établi le 19 janvier 2000 par la société ATE à la requête de la société TOTAL.

2.8. FACTEURS DE RISQUES

2.8.1 Risques de marché

2.8.1.0 Les normes du Groupe Galeries Lafayette

Par acte en date du 21 février 2008, ALDETA a conclu avec SAGL une convention de compte-courant et lui a confié un mandat de gestion d'opérations de trésorerie.

Le Groupe a mis en place des normes formalisant les règles du Groupe Galeries Lafayette en matière de risques de marché (contreparties, taux, change, liquidité, actions). Elles s'intègrent dans le cadre de la mise en place d'une gestion centralisée, au sein de la Trésorerie Groupe, de la trésorerie des différentes sociétés du Groupe au nombre desquelles figure ALDETA.

Elles définissent les risques faisant l'objet de la norme mise en place, centralisent le contrôle des risques de gestion de la trésorerie du Groupe, déterminent les règles d'autorisation des décisions de gestion que les opérateurs au sein du Groupe sont amenés à prendre et susceptibles de comporter un risque de marché.

2.8.1.1 Les risques financiers de l'activité

a) Risque de taux

ALDETA a comme source de financement un prêt d'un montant de 55 millions d'euros indexé sur l'EURIBOR 3 mois, consenti par la SAGL le 15 décembre 2008, pour une durée de deux ans. (cf notes H et I de l'annexe aux comptes annuels). En l'absence de couverture de taux, une variation de 100 points de base l'EURIBOR 3 mois aurait un impact de 550 K€ dans les charges financières annuelles de la société.

b) Risque de change

ALDETA n'est pas exposée au risque de change.

2.8.1.2 Risque d'exigibilité des dettes financières

ALDETA n'a pas recours aux crédits bancaires mais assure son financement à l'intérieur du Groupe Galeries Lafayette (convention de gestion centralisée de trésorerie et convention de prêt avec la SAGL). Il n'existe pas de covenants.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

2.8.1.3 Risques sur actions

Il n'existe pas de portefeuille de titres de participations au 31/12/2009.

2.8.2. Risques juridiques

2.8.2.1. Risques liés à la réglementation sur les baux

En France, certaines dispositions légales relatives aux baux, et notamment celles relatives à leur durée, leur résiliation, leur renouvellement ou à l'indexation des loyers, sont d'ordre public et limitent la flexibilité dont disposent les bailleurs d'augmenter leurs loyers et de les faire correspondre aux loyers du marché.

Lors du renouvellement de ses baux, il ne peut être exclu que la société soit confrontée à un contexte de marché différent et défavorable aux bailleurs ou à des modifications de la législation, de la réglementation ou de la jurisprudence imposant des restrictions nouvelles ou plus contraignantes en matière de revalorisation des loyers. Des modifications des règles applicables aux baux, notamment celles relatives à leur durée, à leur résiliation, à l'indexation et au plafonnement des loyers, ou au calcul des indemnités d'éviction dues aux locataires pourraient avoir des conséquences négatives sur l'activité, les résultats, la valorisation du patrimoine, la situation financière et les perspectives de la société.

2.8.2.2. Risques liés aux réglementations relatives à l'environnement et à la santé publique

L'activité de la société est soumise à des lois et réglementations relatives à l'environnement et à la santé publique. Ces lois et règlements concernent notamment la détention ou l'utilisation d'installations susceptibles d'être une source de pollution (installations classées), l'utilisation de substances ou matériaux toxiques dans les constructions, leur stockage et manipulation. Si ces lois et réglementations applicables devenaient plus strictes, la société pourrait enregistrer des dépenses supplémentaires. De plus, les immeubles de la société peuvent être exposés à des problèmes liés à la santé publique et à la sécurité, notamment amiante et légionnelle pour les actifs immobiliers commerciaux et pollution des sols.

Le terrain sur lequel est établi Cap 3000 est situé dans une zone de sismicité moyenne (Zone II) et sujet à de forts risques d'inondation.

Un plan de prévention des risques naturels prévisibles a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 3 février 2006 sur la commune de Saint Laurent du Var. La commune est couverte par un plan de prévention des risques inondation et par un plan de prévention des risques incendie.

La responsabilité de la société peut être engagée, en cas de manquement à son obligation de surveillance et de contrôle des installations dont elle est propriétaire. De tels problèmes pourraient avoir un impact négatif sur la situation financière, les résultats et la réputation de la société.

2.8.2.3. Litiges

Au 31 mars 2010, à la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

2.8.2.4. Risques fiscaux

Un accord transactionnel signé en mars 2009 a mis fin au litige fiscal relatif à des rappels en matière de TVA et a fixé de manière définitive le montant des droits, intérêts et pénalités.

2.8.3. Risques industriels liés à l'environnement

Les activités de la société n'étant pas de nature industrielle, les risques environnementaux liés à son fonctionnement sont limités.

2.8.4 Risques liés à l'évolution du marché immobilier

Le marché de l'immobilier dépend de l'offre et de la demande de biens immobiliers et a connu historiquement des phases de croissance et de baisse. Les variations du marché immobilier peuvent affecter les valeurs locatives des biens et par conséquent leurs valeurs d'expertise. Ces variations peuvent avoir un impact défavorable significatif sur la valeur du patrimoine de la société, et sur sa politique d'investissement et d'arbitrage.

2.8.5 Risques liés à l'environnement économique

L'évolution des principaux indicateurs macro-économiques français est susceptible d'affecter à long terme le niveau d'activité de la société, ses revenus locatifs et la valeur de son portefeuille immobilier, ainsi que sa politique d'investissements, et donc de ses perspectives de croissance. L'activité de la société peut en particulier être influencée par le niveau de la croissance économique et de la consommation des ménages, ainsi que par les modifications du comportement des consommateurs dans leur processus d'achat de produits de consommation.

2.8.6 Risques liés à l'exploitation

Les revenus de la société proviennent essentiellement des loyers encaissés et pourront donc être affectés de manière significative par l'insolvabilité ou le départ des locataires représentant un pourcentage important des loyers encaissés. Les baux consentis sont assortis de sûretés sous forme de dépôts de garantie, de garantie à première demande ou de cautionnement représentant 3 à 6 mois de loyers.

Le portefeuille d'actifs immobiliers d'ALDETA est composé principalement de surfaces commerciales données à bail. La société est exposée à un risque de vacance de ces locaux ou de variation à la baisse de leurs loyers à l'échéance des baux, en fonction, notamment, de l'évolution du niveau de la consommation, qui est un paramètre important de la performance des commerces.

Tout particulièrement, dans le cas de vacance des locaux, les charges et taxes sont supportés directement par la société et viennent en déduction des autres revenus locatifs de l'ensemble immobilier. Par ailleurs, ces locaux vacants supportent des frais de gestion ainsi que des frais de commercialisation en vue de placer un nouveau locataire.

2.8.7 Assurances

La société a souscrit une police d'assurance de type « tous risques sauf » portant sur l'ensemble des actifs de son portefeuille, garantissant les dommages pouvant être occasionnés aux dits actifs, ainsi que les recours des tiers et les pertes de loyers pour une durée d'indemnisation de deux ans. Les actifs seront assurés en valeur de reconstruction à neuf. La société a souscrit également une police « responsabilité civile propriétaire d'immeuble » qui la couvre des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessus .

CHAPITRE III

SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

3.0. RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMPTES

3.0.0. Activité et résultats de la société

Activité 2009

La société ALDETA est propriétaire des actifs immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (commune de Saint Laurent du Var).

Au cours de l'exercice 2009, elle a géré son patrimoine immobilier en louant les immeubles :

- du grand magasin «Galeries Lafayette» et du supermarché «Lafayette Gourmet», à la société Magasins Galeries Lafayette (société appartenant au groupe Galeries Lafayette),
- des 123 boutiques et des trois moyennes surfaces de la galerie marchande, à des tiers.

Il est rappelé que la société a confié la gestion de ses actifs à la société CITYNOVE Asset Management, société appartenant au groupe Galeries Lafayette.

Faits marquants 2009

Le 21 janvier, ALDETA change de compartiment de capitalisation : passe de « C » à « B ».

Le 28 mai, les sociétés ALDETA SERVICES et ALDETA MARKETING, filiales à 100 % d'ALDETA et sans activité, ont été dissoutes selon la procédure de l'article 1844-5 du Code civil, impliquant transmission universelle de leur patrimoine à ALDETA.

Depuis la dissolution de ces deux sociétés, le groupe ALDETA se compose uniquement de la société mère cotée ALDETA, laquelle n'est donc plus tenue d'établir et de publier des comptes consolidés.

Le 30 novembre, la SOCIETE IMMOBILIERE HAUSSMANN MOGADOR PROVENCE – SIHMP, société propriétaire d'actifs immobiliers au sein du groupe GALERIES LAFAYETTE, et détenant 3,63 % du capital et des droits de vote d'ALDETA, a été absorbée par la SOCIETE ANONYME DES GALERIES LAFAYETTE.

3.0.1. Informations sur les participations

Non applicable

3.0.2. Options de vente portant sur le capital d'une filiale

Non applicable

3.0.3. Trésorerie et capitaux

Cf annexe aux comptes sociaux : § 2.3 et 2.5, notes E et H.

3.0.4. Délais de paiement

Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un ou plusieurs Commissaires aux comptes doivent désormais publier des informations sur les délais de paiements de leurs fournisseurs.

Les dettes fournisseurs inscrites au bilan de la société ALDETA totalisent au 31 décembre 2009 un montant de 5 090K€.

Le tableau suivant indique les échéances de ces dettes :

En K€	Echus	0 à 30 jours	30 à 60 Jours	> à 60 Jours	Total
Factures Fournisseurs	104	1 511	1		1 616
Effets à Payer					0
Total	104	1 511	1	0	1 616
%	6,4 %	93,5 %	0,1 %	0,0 %	100,0 %
Autres éléments (factures non parvenues ...)					3 474
Total Fournisseurs					5 090

3.0.5. Présentation des comptes annuels de la société ALDETA

Compte tenu de l'apport au profit de la société du centre commercial de Cap 3000 intervenu le 30 mai 2008 (l'exercice 2008 n'enregistre ainsi que sept mois de loyers), les comptes de l'exercice 2009 ne sont pas directement comparables avec ceux de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires correspond essentiellement aux loyers et charges perçus des locataires commerçants ; il s'élève à 27.370 K€.

La dotation aux amortissements des immeubles est de 14.613 K€.

Les charges d'exploitation nettes des autres produits s'élèvent à 12.146 K€ dont 3.911 K€ d'entretiens et réparations et 2.852 K€ de rémunérations d'honoraires.

Le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 560 K€.

Le résultat financier est négatif à hauteur de 1.477 K€ dont 1.443 K€ proviennent du montant des intérêts pris en charge au titre du prêt de 55 M€ accordé par la Société Anonyme des Galeries Lafayette.

Le résultat exceptionnel, négatif à hauteur de 17 K€, correspond principalement à la dotation nette d'amortissements dérogatoires.

Le résultat net de l'exercice est négatif à hauteur de 934 K€.

3.1. COMPTES ANNUELS

3.1.0. Etats financiers (bilan, compte de résultat, annexe)

BILAN (en milliers d'euros)

ACTIF			
	NOTES	au 31/12/2009	au 31/12/2008
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	A	10	
Immeubles de placement	A	310 008	316 339
Immobilisations financières	B		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		310 018	316 339
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	C	5 965	6 051
Autres créances	D	905	1 270
Disponibilités	E	7 000	486
TOTAL ACTIF CIRCULANT		13 870	7 807
TOTAL ACTIF		323 888	324 146

BILAN (en milliers d'euros)

PASSIF

	NOTES	au 31/12/2009	au 31/12/2008
Capitaux propres			
Capital	F	37 744	37 744
Primes d'émission, de fusion, d'apport		221 468	221 468
Réserves		822	822
Report à nouveau		(3 721)	300
Résultat de l'exercice		(934)	(4 021)
Provisions règlementées	G	31	10
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	F	255 410	256 323
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	G		96
Dettes financières	H / I	61 014	63 321
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	I	5 090	1 689
Autres dettes	I	1 328	1 975
Comptes de régularisation	I	1 046	742
TOTAL DES DETTES		68 478	67 727
TOTAL PASSIF		323 888	324 146

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	NOTES	Exercice 2009 (1)	Exercice 2008 (1)
Production vendue de services H.T.		27 370	15 307
MONTANT DU CHIFFRE D' AFFAIRES H.T.	J	27 370	15 307
Autres produits d'exploitation		28	6
TOTAL DES PRODUITS D' EXPLOITATION		27 398	15 313
Autres charges d'exploitation		(11 236)	(5 988)
Impôts et taxes		(938)	(3 850)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(14 664)	(8 283)
TOTAL DES CHARGES D' EXPLOITATION		(26 838)	(18 121)
RESULTAT D' EXPLOITATION		560	(2 808)
RESULTAT FINANCIER	K	(1 477)	(1 366)
RESULTAT COURANT		(917)	(4 174)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	L	(17)	153
IMPOTS SUR LES RESULTATS	M		
RESULTAT NET DE L' EXERCICE	M	(934)	(4 021)
RESULTAT NET PAR ACTION (en euros)		(0,04)	(0,25)

(1) Compte tenu du changement d'activité intervenu au cours de l'année 2008, le compte de résultat 2009 n'est pas comparable avec celui de l'année 2008 (c.f. § 3.1)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)

	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008
FLUX DE TRESORERIE LIES A L' ACTIVITE		
RESULTAT NET TOTAL	(934)	(4 021)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	14 589	106
Elimination des plus ou moins values de cessions		8 030
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	13 655	4 115
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 296	(820)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	16 951	3 295
OPERATIONS D' INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(8 292)	(70 892) (1)
Acquisitions d'immobilisations financières		(940)
Cessions et réductions d'immobilisations		4 431
Variation des créances et dettes sur immobilisations	161	18
FLUX NET DE TRESORERIE SUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(8 131)	(67 383)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation des dettes financières	193	63 321 (2)
Diminution des dettes financières	(2 500) (3)	(3 445)
FLUX NET DE TRESORERIE SUR OPERATIONS DE FINANCEMENT	(2 307)	59 876
VARIATION DE LA TRESORERIE	6 513	(4 212)
Trésorerie à l' ouverture	487	4 698
Trésorerie de clôture	7 000	486
VARIATION DE LA TRESORERIE	6 513	(4 212)
DEFINITION DE LA TRESORERIE		
Disponibilités (Note E)	7 000	486
TRESORERIE	7 000	486

(1) Dont 68 069 K€ au titre de la levée de l'option du contrat de crédit-bail.

(2) Dont 55 000 K€ et 2 500 K€ au titre respectivement du financement à moyen terme et de l'avance à court terme consentis par la Société Anonyme des Galeries Lafayette et 5 821 K€ au titre des dépôts de garantie reçus

(3) Remboursement de l'avance à court terme consentie par la société Anonyme des Galeries Lafayette fin 2008

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	TOTAL
Situation au 1er janvier 2008	1 439	4 042	822	279	21	15	6 618
Affectation du résultat				21	(21)		0
Augmentation de capital	36 305	217 426					253 731
Variation provisions réglementées						(5)	(5)
Résultat de l'exercice					(4 021)		(4 021)
Situation au 31 décembre 2008	37 744	221 468	822	300	(4 021)	10	256 323
Affectation du résultat				(4 021)	4 021		0
Variation provisions réglementées						21	21
Résultat de l'exercice					(934)		(934)
Situation au 31 décembre 2009	37 744	221 468	822	(3 721)	(934)	31	255 410

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2009 (En milliers d'Euros)

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 NON COMPARABILITE DES EXERCICES 2008 ET 2009

Il est rappelé que l'activité de la société Aldeta a été modifiée au cours du premier semestre 2008. Le nouvel objet social de la société a été approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est réunie le 10 avril 2008, Aldeta devenant une société foncière destinée à détenir les actifs relatifs à Cap 3000 et à les exploiter, notamment par voie de location.

Le 30 mai 2008, la société GMGL a apporté à Aldeta les biens et droits désignés ci-après, évalués par référence à leur valeur réelle, hors frais et droits, sur la base des travaux d'expertise de CB Richard Ellis :

- ✓ l'intégralité des lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier Cap 3000, représentant le grand magasin Galeries Lafayette, et la quote-part dans les parties communes de Cap 3000 attachée à chacun desdits lots, pour une valeur de 69 100 K€ ;
- ✓ le contrat de crédit-bail immobilier, conclu le 28 juin 1996 avec Natexis-Bail, Sogebail et Natiocredimurs, portant sur 132 boutiques situées dans le centre commercial Cap 3000, pour une valeur de 184 630 K€.

Le montant de l'actif net apporté s'est ainsi élevé à 253 730 K€.

Par ailleurs, dans le cadre de cette nouvelle activité, Aldeta a confié la gestion de ses actifs à la société Citynove Asset Management, filiale à 100% de la Société Anonyme des Galeries Lafayette.

Compte tenu de ces opérations, le compte de résultat au 31 décembre 2009 n'est pas comparable avec celui de l'exercice 2008 qui n'intègre que sept mois d'activité.

1.2 DISSOLUTION DES FILIALES SANS ACTIVITE : ALDETA MARKETING ET ALDETA SERVICES

Par décisions en date du 28 mai 2009, les sociétés Aldeta Marketing et Aldeta Services ont fait l'objet de dissolutions selon le régime juridique de l'article 1844-5 du Code civil, soit avec transmission universelle de leur patrimoine à leur actionnaire unique, la société Aldeta, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Les sociétés concernées n'ayant plus aucune activité, ces opérations sont sans incidence significative sur les comptes d'Aldeta.

Sur le plan fiscal, ces opérations ont été effectuées en régime de neutralité fiscale et assorties d'un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

De ce fait, la société Aldeta n'est plus tenue d'établir des comptes consolidés.

1.3 INDEMNITE D'EVICION

Par protocole signé le 24 décembre 2009 avec la société Disney Store France, Aldeta s'est engagée à verser à celle-ci au cours de l'année 2010 une indemnité d'éviction de 1.800.000 euros H.T. (soit 2.152.800 € T.T.C.) dans le cadre de la rupture par anticipation du bail accordé par Aldeta à Disney Store France. Cette indemnité fait l'objet d'une provision comptabilisée en « autres charges d'exploitation » au compte de résultat.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 sont établis conformément aux règles comptables françaises, suivant les prescriptions du règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au Plan Comptable Général 1999.

2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), valeur d'apport ou à leur coût de production, sans incorporation de charges financières.

Les indemnités d'éviction versées aux locataires sont comptabilisées en immobilisations corporelles en cours lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un projet de rénovation partielle du centre commercial. Ces immobilisations sont ensuite amorties à compter de la mise en service des zones rénovées.

Les indemnités d'éviction sont comptabilisées en charges quand leur objet est uniquement de remplacer un locataire par un autre à des conditions plus favorables (droits d'entrée / loyers).

Les amortissements sont calculés linéairement sur les principales durées d'utilisation suivantes :

- Maisons et constructions 15 ans
- Agencements et aménagements des constructions10/15 ans

Des expertises indépendantes, régulièrement pratiquées, concluent à des valeurs supérieures à la valeur nette comptable inscrite au bilan.

Ainsi, au 30 juin 2009, la valeur vénale hors droits s'élevait, sur base d'expertise, à 341,9 M€.

Le 19 février 2010, la société a fait paraître un communiqué indiquant qu'elle avait reçu des offres non fermes, portant sur l'acquisition de plus de la moitié du capital.

La société n'a pas effectué de mise à jour au 31 décembre 2009 de cette expertise, ne souhaitant pas, pour des raisons de confidentialité, communiquer de valeur dans le contexte actuel. Il est toutefois précisé que les offres reçues ne sont pas inférieures à la valeur d'expertise au 30 juin 2009.

2.2 CREANCES

Ces actifs sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3 DISPONIBILITES

Ce poste correspond à une avance consentie à la Société Anonyme des Galeries Lafayette dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie groupe.

Les intérêts comptabilisés en produits à ce titre, au taux moyen mensuel Eonia, se sont élevés à 10 K€ pour l'exercice 2009.

2.4 PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires représentant l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire inscrit à l'actif du bilan.

2.5 DETTES FINANCIERES

Le financement de la levée d'option de crédit-bail immobilier effectuée par la société Aldeta courant 2008 (c.f. § 1.1 ci-avant) a été réalisé pour l'essentiel au moyen d'une avance de trésorerie d'un montant de 61 000 K€ consentie par la Société Anonyme des Galeries Lafayette en date du 27 juin 2008, et ce conformément à la convention de gestion centralisée de trésorerie datée du 21 février 2008.

Par convention de prêt avec la Société Anonyme des Galeries Lafayette, en date du 15 décembre 2008, la société Aldeta a consolidé sa dette à hauteur de 55 000 K€ par un financement à moyen terme d'une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction pour des durées de deux ans.

Les intérêts pris en charge à ce titre, au taux Euribor 3 mois + 0,97 %, se sont élevés à 1.443 K€ pour l'exercice 2009.

Par ailleurs, l'avance de trésorerie consentie par la Société Anonyme des Galeries Lafayette dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie, qui s'élevait à 2 500 K€ au 31 décembre 2008, a été intégralement remboursée le 29 mai 2009.

Les intérêts pris en charge à ce titre, au taux moyen mensuel Eonia + 0,20 %, se sont élevés à 10 K€ pour l'exercice 2009.

2.6 DEFINITION DU RESULTAT COURANT ET DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant comprend l'ensemble des activités ordinaires et récurrentes de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel comprend :

- les plus ou moins values de cession sur immobilisations incorporelles, corporelles et financières,
- les dotations et reprises sur amortissements dérogatoires,
- les incidences du contrôle fiscal en matière de TVA soldé en 2009 suite à la conclusion d'une transaction.

2.7 IMPOTS SUR LES SOCIETES

La Société Aldeta est membre depuis le 1^{er} janvier 2009 du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Motier. La société Aldeta, aux termes d'une convention d'intégration en date du 5 juin 2009, calcule et supporte dans son résultat l'impôt sur les sociétés qu'elle aurait supporté hors de l'intégration fiscale, comme si elle était imposable distinctement. La société Aldeta étant déficitaire au 31 décembre 2009, elle ne comptabilise qu'une charge d'IFA (Imposition Forfaitaire Annuelle) payée à sa société mère. Par ailleurs, elle bénéficie de déficits fiscaux liés à l'ancien groupe fiscal qui a pris fin au 31 décembre 2008 et dont elle était la société mère.

2.8 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions existant au cours de la période.

Le résultat dilué par action est identique au 31 décembre 2009 compte tenu de l'absence d'instrument dilutif à cette date.

3. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société Aldeta est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de la Société Anonyme des Galeries Lafayette, elle-même consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Motier.

SOCIETE ANONYME DES GALERIES LAFAYETTE
40, Boulevard Haussmann
75446 PARIS CEDEX 09

MOTIER
40, Boulevard Haussmann
75446 PARIS CEDEX 09

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

La société Aldeta a signé le 27 mai 2009 un protocole de résiliation anticipée du bail consenti à la société Eram. Celui-ci prévoyait la libération du local occupé par Eram au 31 janvier 2010 en contrepartie du paiement d'une indemnité de 1.100.000 € (cette dernière a été versée le 20 janvier 2010). Compte tenu du projet de création d'une moyenne surface intégrant le local Eram et des surfaces à récupérer ultérieurement, il a été proposé à Eram de poursuivre son exploitation jusqu'au 31 janvier 2011 afin de ne pas supporter de vacance sur ce local. Un avenant au protocole de résiliation a été signé en ce sens le 7 janvier 2010.

Afin d'optimiser les surfaces de vente du centre commercial, Aldeta a conclu le 2 mars 2010 un avenant au bail Galeries Lafayette et au bail Lafayette Gourmet ayant pour objet la restitution à Aldeta d'environ 2 854 m² GLA et 2 768 m² GLA respectivement. Les surfaces restituées seront restructurées pour créer de nouvelles boutiques ainsi qu'un mail. Un permis de construire a été déposé par Aldeta le 5 mars 2010 pour permettre la réalisation de ces travaux ainsi que le réaménagement des magasins Galeries Lafayette et Lafayette Gourmet par le preneur MGL. L'avenant de restitution de surfaces a été signé sous condition suspensive d'obtention par Aldeta du permis de construire mentionné ci-avant, purgé de tous recours.

Aldeta versera à MGL une indemnité de 12.306.000 € HT et les loyers du Lafayette Gourmet et des Galeries Lafayette, de 6,8 M€ au total, seront ramenés à 6,3 M€ après renégociation.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

A- EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
VALEURS BRUTES				
Marque acquise (1)		10		10
TOTAL		10		10
(1) achat de la marque/enseigne Cap 3000 à la Société Anonyme des Galeries Lafayette				
IMMEUBLES DE PLACEMENT				
	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
VALEURS BRUTES				
Terrains	129 040			129 040
Aménagements de terrains	18 729			18 729
Constructions	83 505			83 505
Agencements, aménagements des constructions	91 345	1 237		92 582
Installations techniques, matériels et outillage		42		42
Immobilisations corporelles en cours	2 003	7 351	348	9 006
TOTAL	324 622	8 630	348	332 904
AMORTISSEMENTS OU DEPRECIATIONS				
Terrains				
Aménagements de terrains	887	1 561		2 448
Constructions	3 209	5 614		8 823
Agencements, aménagements des constructions	4 187	7 433		11 620
Installations techniques, matériels et outillage		5		5
TOTAL	8 283	14 613		22 896
VALEURS NETTES	316 339	(5 983)	348	310 008

B- EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en milliers d'euros)

	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
VALEURS BRUTES				
Participations	1 130		1 130 (1)	
TOTAL	1 130		1 130	
AMORTISSEMENTS OU DEPRECIATIONS				
Participations	1 130		1 130 (1)	
TOTAL	1 130		1 130	
VALEURS NETTES				

(1) Diminution liée à la dissolution des sociétés Aldeta Marketing et Aldeta Services par voie de transmission universelle de patrimoine à leur actionnaire unique, la société ALDETA

C- DETAIL DES CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (en milliers d'euros)

	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Créances clients Groupe SA des Galeries Lafayette	864		864	1 489		1 489
Autres clients	5 152	51	5 101	4 562		4 562
TOTAL	6 016	51	5 965	6 051		6 051

L'intégralité des créances clients et comptes rattachés est à échéance à moins d'un an.

D- DETAIL DES AUTRES CREANCES (en milliers d'euros)

	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Avances, acomptes versés sur commandes	202		202	632		632
Autres créances d'exploitation	195		195	140		140
Créances diverses	508		508	498		498
TOTAL	905		905	1 270		1 270

L'intégralité des autres créances est à échéance à moins d'un an

E- DISPONIBILITES (en milliers d'euros)

	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Trésorerie				486		486
Avance à la SA des Galeries Lafayette (1)	7 000		7 000			
TOTAL	7 000		7 000	486		486

(1) Avance consentie dans le cadre de la convention de gestion trésorerie du groupe Galeries Lafayette moyennant rémunération au taux moyen mensuel Eonia

F- CAPITAUX PROPRES

CAPITAL

Le capital est divisé en 26 431 186 actions de 1,428 € chacune.

L'évolution des capitaux propres est présentée dans un tableau spécifique.

G- DETAIL DES PROVISIONS (en milliers d'euros)

	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
			Reprise de provisions utilisées	Reprise de provisions sans objet
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Amortissements dérogatoires	10	26	5	31
Sous-total	10	26	5	31
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Contentieux fiscaux (1)	96		96	
Sous-total	96		96	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations financières	1 130		1 130	
Sous-total	1 130		1 130	
TOTAL	1 236	26	1 231	31
soit dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières			1 130	
- exceptionnelles		26	101	
		<u>26</u>	<u>1 231</u>	

(1) Un accord transactionnel soldant le litige a été conclu avec l'administration fiscale en mars 2009.

H- DETAIL DES DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Avance à court terme SA des Galeries Lafayette (1)		2 500
Découverts bancaires	151	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	151	2 500
Avance à moyen terme SA des Galeries Lafayette (2)	55 039	55 000
Dépôts reçus des boutiques	5 824	5 821
Emprunts et dettes financières divers	60 863	60 821
TOTAL	61 014	63 321

(1) Avance consentie dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie du groupe Galeries Lafayette moyennant rémunération au taux Eonia + 0,20 %. Celle-ci a été remboursée le 29 mai 2009

(2) Avance de 55.000 K€ consentie le 15 décembre 2008, d'une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction, la rémunération étant fixée à Euribor 3 mois + 97 points de base (intérêts courus de 39 K€)

I- ECHEANCIER DES DETTES (en milliers d'euros)

	31/12/2009			31/12/2008
	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Dettes financières	61 014			61 014
Dettes financières	61 014			61 014
Fournisseurs Groupe SA des Galeries Lafayette	1 832			1 832
Autres fournisseurs	3 258			3 258
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 090			5 090
Dettes fiscales et sociales	1 119			1 119
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	180			180
Autres dettes	29			29
Autres dettes	1 328			1 328
Comptes de régularisation (1)	1 046			1 046
TOTAL	68 478			68 478

(1) Loyers payés d'avance par les boutiques du Centre Commercial Cap 3000.

J- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET (en milliers d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
Répartition par secteurs d'activité :		
Loyers et charges refacturés	27 280	15 250
Prestations de service diverses	90	57
TOTAL	27 370	15 307

Les charges opérationnelles, soit 26 838 K€ relèvent de l'exploitation du centre commercial

Répartition par marchés géographiques :

France	27 370	15 307
--------	--------	--------

K- DETAIL DU RESULTAT FINANCIER (en milliers d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
Intérêts sur comptes courants et sur avances ou prêts de la SA des Galeries Lafayette	(1 453)	(1 266)
Intérêts sur avance à la SA des Galeries Lafayette	10	7
Dotations nettes aux provisions		(6)
Mali de fusion	(30)	
Autres éléments	(4)	(101)
TOTAL	(1 477)	(1 366)

L- DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL (en milliers d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
Moins values de cession		(8 030) (1)
Reprises de provision		8 178 (2)
Incidence transaction contentieux fiscal	4	
Amortissements dérogatoires	(21)	5
Autres éléments		
TOTAL	(17)	153

(1) Moins values sur cession de titres Les Florentines et 40 Carats (4 400 K€ - 12 430 K€).

(2) Reprise de provision sur titres Les Florentines et 40 Carats.

M- ANALYSE DE L'IMPOT ET INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (en milliers d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat de l'exercice après impôts	(934)	(4 021)
Impôts sur les bénéfices		
Résultat avant impôts	(934)	(4 021)
Variation des provisions réglementées	21	(5)
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	(913)	(4 026)

N- FISCALITE LATENTE (en milliers d'euros)**Allègement de la dette future d'impôt**

	31/12/2009	31/12/2008
Provisions non déductibles		
Contribution sociale de solidarité et autres taxes	44	18
Contentieux fiscaux		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPVCM		
Déficit fiscal antérieur	12 991	12 991
Déficit fiscal 2009	1 825	
TOTAL	14 860	13 009

Dette future d'impôt (allègement)

	5 116	4 479
--	-------	-------

Accroissement de la dette future d'impôt

	31/12/2009	31/12/2008
Amortissements dérogatoires		
Autres éléments	31	10
TOTAL	31	10

Dette future d'impôt (accroissement)

	11	3
--	----	---

Fiscalité latente calculée au taux de 34,43 %.

O- ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
BILAN ACTIF		
Créances clients	864	1 489
Autres créances		28
Disponibilités	7 000	
BILAN PASSIF		
Dettes financières	55 039	57 500
Dettes fournisseurs	1 832	506
Comptes de régularisation	3	
COMPTE DE RESULTAT		
Loyers	10 686	6 270
Produits d'intérêts sur avance à SA des Galeries Lafayette	10	7
Charges d'intérêts sur emprunt et avance de SA des Galeries Lafayette	(1 453)	(1 266)

Les entreprises liées sont les sociétés du groupe Galeries Lafayette.

P- EFFECTIF MOYEN

Néant

Q- ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euros)

Néant

R- REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient d'aucune rémunération pour l'exercice 2009 au titre de leur fonction.

3.1.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALDETA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- la note 2.1 de l'annexe précise les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations corporelles ainsi que les modalités retenues par la Direction pour apprécier la valeur nette de ces actifs à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, à prendre connaissance de l'expertise indépendante du centre commercial réalisée au 30 juin 2009 et à examiner les données et hypothèses retenues par la Direction à la clôture du présent exercice pour apprécier la valeur nette de ces actifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Laurent Brun

PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Auberty

3.2. TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EN K€uros				
	2009	2008	2007	2006	2005
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	37 744	37 744	1 439	1 439	1 439
b) Nombre des actions ordinaires existantes	26 431 186	26 431 186	1 007 265	1 007 265	1 007 265
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre nominal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription.					
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	27 370	15 307		1 940	3 527
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)	13 655	(3 915)	(905)	582	1 059
c) Impôts sur les bénéfices			15	15	
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)	(934)	(4 021)	21	277	1 846
f) Résultat distribué.					
3. RESULTATS PAR ACTION (en €uros)					
a) Résultat après impôt et participation des salariés mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,52	(0,24)	(0,91)	0,56	1,05
b) Résultat après impôts participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)	(0,04)	(0,25)	0,02	0,28	1,83
c) Dividende net attribué à chaque action					
4. PERSONNEL					
a) Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	105	104
b) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	-	-	7	41	40

CHAPITRE IV

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET POUVOIRS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Cf chapitre VI « Rapports du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ».

4.2 LES REMUNERATIONS ET LES AVANTAGES EN NATURE

Montant global des rémunérations brutes totales et avantages de toute nature versés durant l'exercice de manière directe ou indirecte, nominativement à chaque mandataire social par la société et par toute société du groupe.

Les mandataires sociaux d'ALDETA ne perçoivent en cette qualité aucune rémunération d'aucune sorte ni aucun avantage en nature de la société. En outre, ils ne sont pas liés à la société par des contrats de travail.

La société s'est conformée à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux d'ALDETA ne perçoivent aucune rémunération en lien avec le mandat qu'ils exercent dans la société cotée ALDETA, de la part des sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce :

	Rémunération fixe (€)	Rémunération variable (€) versée en 2009	Jetons de présence (€)	Rémunération globale 2009 (€)	Rémunération globale 2008 (€)
Philippe HOUZÉ	0	0	0	0	0
Ugo SUPINO	0	0	0	0	0
Laurent BOUCHEZ	0	0	0	0	0
Jacques CALVET	0	0	0	0	-
Nicolas HOUZÉ	0	0	0	0	0
Pierre XAVIER	0	0	0	0	-

Modalités de calcul de la part variable

Il n'existe pas de rémunération variable.

Rémunérations différées (avantages accordés aux dirigeants en raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions)

La société n'a pas consenti aux dirigeants d'avantages en raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

Recommandations AFEP-MEDEF

Lors de sa réunion du 2 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L 225-37 du Code de commerce.

4.3 STOCK OPTIONS ET ACTIONNARIAT DES MANDATAIRES SOCIAUX

4.3.0 Stock options des mandataires sociaux

Il n'existe pas de délibération de l'Assemblée générale autorisant le Conseil d'administration à consentir des stock options.

4.3.1 Actionnariat des mandataires sociaux

Conformément à l'article 15 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant la durée de son mandat.

L'actionnariat des mandataires sociaux est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Administrateur	Nombre d'actions détenues à titre personnel
1	Philippe Houzé	10
2	Ugo Supino	50
3	Laurent Bouchez	100
4	Jacques Calvet	100
5	Nicolas Houzé	1
6	Pierre Xavier	10
	TOTAL	271

4.3.2 Récapitulatif des transactions des mandataires sociaux sur les titres de la société au cours du dernier exercice

Les transactions réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société au cours du dernier exercice n'ont pas atteint le seuil de 5 000 euros visé par l'article 223-23 du Règlement Général de l'AMF.

4.4 PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Il n'existe pas de sommes provisionnées par la société, aux fins de versement de pensions de retraites ou d'autres avantages à ses mandataires sociaux.

4.5 CONFLITS D'INTERETS

4.5.0 Informations sur les contrats de services passés avec les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et prévoyant l'octroi d'avantages

Il n'existe pas de contrats de services passés avec les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et prévoyant l'octroi d'avantages.

4.5.1 Arrangement ou accord en vertu duquel une des personnes susvisées a été sélectionnée en tant que telle

Il n'existe pas d'arrangement ou accord en vertu duquel une des personnes susvisées a été sélectionnée en tant que telle.

4.5.2 Signalement de tout conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société de l'une des personnes susvisées et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société de l'une des personnes susvisées et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

4.5.3 Opérations avec des apparentés (cf. note O de l'annexe aux comptes sociaux).

4.6 STOCK OPTIONS ATTRIBUEES AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'existe pas de délibération de l'Assemblée générale autorisant le Conseil d'administration à consentir des stock options.

4.7 ACTIONS GRATUITES

Il n'existe pas de délibération de l'Assemblée générale, en cours de validité, autorisant le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions aux mandataires sociaux et salariés.

CHAPITRE V

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

5.1. LES TENDANCES RECENTES

Le chiffre d'affaires global du centre commercial est en baisse de 1,1 % à fin mars 2010.

Un nouveau plan marketing a été lancé dès le 1^{er} janvier 2010 par CITYNOVE Asset Management, mandaté à cet effet par Aldeta et l'Association des Commerçants de Cap 3000, afin de renforcer les actions de promotion du centre dans cette période difficile.

Parallèlement, CITYNOVE Asset Management a poursuivi ses travaux de valorisation des locaux vacants ou potentiellement vacants en vue de renforcer l'attractivité du centre.

Le 19 février 2010, la société a fait paraître le communiqué suivant :

*« A la suite de différentes rumeurs, la société Aldeta confirme qu'une revue de ses options stratégiques est actuellement en cours.
Récemment, plusieurs manifestations d'intérêt sérieuses mais non constitutives d'offres fermes, portant sur l'acquisition de plus de la moitié de son capital ont été reçues. Ces différentes propositions sont actuellement à l'étude mais aucune décision n'a été prise à ce stade.
Si l'examen de ces propositions devait déboucher sur une offre jugée acceptable par ses principaux actionnaires ou s'il y était mis fin, la société Aldeta en informerait immédiatement le marché. »*

Le 27 avril 2010, le communiqué suivant a été diffusé :

« Le groupe Galeries Lafayette et Altarea, associé à APG et Predica (filiale assurance de personnes de Crédit Agricole Assurances), indiquent être entrés le 27 avril 2010 en négociations exclusives, en vue de finaliser un accord portant sur la cession, par le groupe Galeries Lafayette, du contrôle de la société Aldeta. Une période d'exclusivité contractuelle de huit jours a été fixée pour permettre aux parties d'élaborer un accord définitif dans ces délais. A ce stade, il ne peut être préjugé du résultat des discussions mais le groupe Galeries Lafayette et Altarea informeront le marché de l'issue de ces négociations.

Dans ce contexte, une demande de suspension de la cotation des actions Aldeta jusqu'à nouvel avis a été déposée auprès d'Euronext Paris.»

5.2. LES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Afin d'optimiser les surfaces de vente du centre commercial, Aldeta a conclu le 2 mars 2010 un avenant au bail Galeries Lafayette et au bail Lafayette Gourmet ayant pour objet la restitution à Aldeta d'environ 2 854 m² GLA et 2 768 m² GLA respectivement. Les surfaces restituées seront restructurées pour créer de nouvelles boutiques ainsi qu'un mail. Un permis de construire a été déposé par Aldeta le 5 mars 2010 pour permettre la réalisation de ces travaux ainsi que le réaménagement des magasins Galeries Lafayette et Lafayette Gourmet par le preneur MGL. L'avenant de restitution de surfaces a été signé sous condition suspensive d'obtention par Aldeta du permis de construire mentionné ci-avant, purgé de tous recours. Aldeta versera à MGL une indemnité de 12.306.000 € HT et les loyers du Lafayette Gourmet et des Galeries Lafayette, de 6,8 M€ au total, seront ramenés à 6,3 M€ après renégociation.

Aldeta a signé le 27 mai 2009 un protocole de résiliation anticipée du bail consenti à la société Eram. Celui-ci prévoyait la libération du local occupé par Eram au 31 janvier 2010 en contrepartie du paiement d'une indemnité de 1.100.000 € (cette dernière a été versée le 20 janvier 2010). Compte tenu du projet de création d'une moyenne surface intégrant le local Eram et des surfaces à récupérer ultérieurement, il a été proposé à Eram de poursuivre son exploitation jusqu'au 31 janvier 2011 afin de ne pas supporter de vacance sur ce local. Un avenant au protocole de résiliation a été signé en ce sens le 7 janvier 2010.

5.3. LES PERSPECTIVES

L'OIN (Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var)

Cap 3000 est situé dans le périmètre de l'OIN, un vaste plan lancé par le gouvernement français en novembre 2006 visant à accélérer le développement économique de la région de la Côte d'Azur au cours des trente prochaines années, dans le respect de l'environnement. A travers ce plan, le gouvernement français veut accroître le rayonnement de la Côte d'Azur en Europe en l'érigeant en modèle de développement urbain moderne et responsable.

Ce plan prévoit notamment :

- Une zone urbaine de 450 hectares : les surfaces restantes seront dédiées à l'agriculture et à la création de parcs.
- La construction de nouveaux immeubles, essentiellement de bureaux, sur 200 hectares, représentant un potentiel de création de 50 000 emplois à moyen terme. Peu de surfaces sont prévues pour les commerces, ce qui est de nature à conforter le leadership de Cap 3000 dans la zone.
- La création d'une nouvelle gare de TGV à proximité du centre, incluant le tramway (extension de la ligne n°2) et des lignes de bus. Ces nouvelles infrastructures vont fluidifier le trafic et augmenter le nombre de clients potentiels du centre.
- La création d'un centre d'affaires sur 22 hectares, dans une zone située à 500 m de l'aéroport de Nice (donc à proximité immédiate de Cap 3000) avec, en lisière, un centre culturel de plus de 80 000 m², comprenant des bâtiments dédiés à l'éducation et à la recherche.
- La création d'un stade multi fonctions de 35 000 places.
- La création d'un port de plaisance en eaux profondes.

Projet d'extension et de rénovation de Cap 3000

Le Groupe Galeries Lafayette étudie un projet de rénovation et d'extension du centre commercial.

Le projet consiste en :

- **Une extension au nord :**
 - 1) extension de 3 700 m² GLA au RDC, la nouvelle surface devant accueillir un magasin phare ;
 - 2) création nette de 9 100 m² GLA au 1^{er} étage. La nouvelle surface sera exclusivement dédiée à la création de nouvelles boutiques.
- **Une extension au sud** en bord de mer : création d'une zone 2 000 m² GLA au 1^{er} étage sur laquelle seront implantés des restaurants et quelques boutiques
- **La création sur plusieurs niveaux de deux nouveaux parkings** sur une partie de l'aire de parking actuelle, en vue d'étendre la capacité d'accueil du centre à 4 350 voitures.

La réalisation de ce projet est subordonnée à l'obtention d'un permis de construire, lui-même soumis tout d'abord au changement de classement de la zone dans laquelle se trouve le centre dans le PPRI - Plan de Prévention des Risques d'Inondation (dont la modification doit être signée par le Préfet), puis à des modifications du PLU - Plan Local d'Urbanisme (décidé par arrêté municipal).

Depuis 2006, le Groupe Galeries Lafayette a pris les mesures nécessaires pour que ces modifications soient actées. En particulier, il a, à la demande de l'administration renforcé les digues sur le Var, du côté du centre commercial.

Aujourd'hui, les mesures de prévention ont également été réalisées du côté de l'aéroport de Nice et en amont de la zone de sorte que les autorisations administratives devraient être obtenues en 2010.

CHAPITRE VI

AUTRES DOCUMENTS RELATIFS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 07 JUIN 2010

6-1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

SOUS LA FORME ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et les résultats de la société au cours de l'exercice 2009
- Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ainsi que sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Affectation du résultat de l'exercice 2009
- Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce
- Autorisation d'un programme de rachat d'actions

SOUS LA FORME EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions propres
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres

6-2. AUTRES RAPPORTS PRESENTES A CETTE ASSEMBLEE

6.2.0. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE, DE GESTION DES RISQUES AINSI QUE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE

6.2.0.1. CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

L'acquisition de la société ALDETA par SIHMP en février 2008 a conduit à l'intégration de cette dernière dans le périmètre de contrôle du Groupe Galeries Lafayette dès le premier trimestre 2008.

I. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif défini par la Direction Générale et le management et mis en œuvre par le personnel du Groupe Galeries Lafayette. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui :

- contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou réglementaires.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale du Groupe Galeries Lafayette
- la fiabilité des informations financières
- l'efficacité et l'efficience des process internes du Groupe Galeries Lafayette
- La protection et la valorisation du patrimoine.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

II. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

2.1. Les acteurs du contrôle interne

2.1.1. Le Conseil d'administration d'ALDETA

Le Conseil d'Administration d'ALDETA exerce un contrôle permanent de l'application des principes Groupe au moyen de réunions régulières avec la Direction opérationnelle de la société (notamment Business Review, Plan Moyen Terme, validation des investissements), la Direction Comptable Groupe et les Commissaires aux comptes.

2.1.2. Le Directoire de la SAGL

Le Directoire exerce un niveau de contrôle interne lors de comités immobiliers bi-mensuels au cours desquels sont discutés les projets de cessions et acquisitions immobilières.

2.1.3. Le Conseil de surveillance de la SAGL et son Comité Financier et d'Audit

Le Conseil de surveillance exerce un niveau de contrôle interne lors de ses réunions.

Il a constitué un Comité spécialisé dénommé « Comité Financier et d'Audit ».

Aux termes de l'article 7 de son règlement intérieur :

« 1.1 Le Comité est chargé d'assurer le suivi du processus de production des informations comptables et financières.

1.2 Le Comité examine au minimum trois jours avant la réunion du Conseil de surveillance, les comptes soumis à ce dernier, en tenant compte des conclusions des Commissaires aux comptes, notamment sur les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes, sur les évaluations, les choix comptables et leur caractère approprié aux situations que ces comptes retracent, ainsi que sur les incertitudes et irrégularités qu'ils auraient découvertes.

1.3 Le Comité est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Dans ce contexte, il prend connaissance du dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la société sous la responsabilité du Directoire et s'assure de son adéquation aux risques identifiés.

Il examine au moins une fois par an le programme de travail des équipes d'audit et de contrôle interne du Groupe et les résultats des diligences qu'elles ont conduites.

1.4 Le Comité peut confier, le cas échéant, notamment aux Commissaires aux comptes, des missions complémentaires d'audit.

1.5 Le Comité examine les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et les mesures prises pour atténuer ces risques.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes dont la nomination est proposée à l'Assemblée générale. »

2.1.4. La direction de l'audit interne du Groupe Galeries Lafayette

La Direction de l'Audit Interne du Groupe Galeries Lafayette intervient sur tout sujet concernant le Groupe, dont la société ALDETA, à travers un plan annuel approuvé par le Directoire de la SAGL. Les conclusions des rapports d'audit interne sont communiquées aux directeurs des filiales concernées ainsi qu'au Directoire de la SAGL. La Direction de l'Audit, qui dispose de pouvoirs d'investigation étendus, réalise lors de ses missions une évaluation du contrôle interne, des risques et des dysfonctionnements identifiés tout en établissant des recommandations. Un plan d'actions précis résulte de chaque mission d'audit réalisée.

2.2. L'organisation du contrôle interne d'ALDETA

A la demande du Directeur Général d'ALDETA, la société CITYNOVE Asset Management présente trois fois par an au management de la société ALDETA, en vue de l'élaboration du budget de la société ALDETA, des Business review décrivant (i) les résultats de l'année N-1 et les objectifs de l'année N, (ii) les orientations stratégiques, et (iii) le plan à moyen terme.

Dans le cadre des mandats de gestion confiés par la société ALDETA à la société CITYNOVE Asset Management, une procédure de fiches navettes a été mise en

place, permettant au management de la société d'approuver préalablement à la signature de tout nouveau bail ou de toute transaction, ses principaux éléments. Par ailleurs, le suivi des investissements est assuré par un reporting périodique de CITYNOVE Asset Management présentant les budgets, les engagements et l'état des travaux facturés.

2.2.1. Description des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

En réponse à ses principaux risques le Groupe Galeries Lafayette a développé et continue de développer des procédures de contrôle dont les principales sont décrites ci-après :

- i. Les procédures de pilotage incluent des revues stratégiques conduites par la direction de la stratégie sur les aspects de l'innovation, du marketing et des partenariats ainsi que des revues opérationnelles réalisées par le comité exécutif ;
- ii. Les différentes filiales présentent leur plan à moyen terme et les principaux investissements au Groupe pour approbation ;
- iii. le contrôle de gestion du Groupe coexiste avec les départements de contrôle de gestion de chaque filiale ;
- iv. La fiabilité et la sincérité des comptes sont pilotées par la direction comptable du Groupe. Cette direction garantit la correcte séparation des tâches au sein de son département ;
- v. la direction de la trésorerie est centralisée au niveau du Groupe. Elle est en charge de la réalisation des mouvements financiers et du recensement des engagements financiers des filiales et plus particulièrement du suivi de leur trésorerie et du financement de leurs investissements ;
- vi. la direction de la fiscalité est également centralisée au niveau du Groupe. Elle est en charge des opérations fiscales des filiales et notamment du suivi de leurs contrôles fiscaux et déclarations d'impôt au titre de l'intégration fiscale ;
- vii. la direction juridique Groupe est en charge de la veille juridique, du suivi juridique des sociétés et en particulier de la gestion de l'actionnariat, du secrétariat des organes sociaux et des procédures liées au statut de société cotée d'ALDETA ;
- viii. Enfin, le Groupe Galeries Lafayette a mis en place une politique de gestion des risques et des assurances couvrant l'ensemble de ses filiales.

2.2.2. Adéquation des procédures aux facteurs de risques

Dans l'étude de ses projets, le Groupe apporte le plus grand soin aux études préalables pour cerner et quantifier à chaque fois que cela est possible les risques liés à la réalisation de ses projets, les éventuels surcoûts et les risques juridiques ou techniques encourus.

Cette procédure trouve son aboutissement dans la présentation du dossier au Comité d'investissement du Groupe qui s'assure que l'ensemble des risques liés à la réalisation de l'opération est correctement évalué.

Par ailleurs, les procédures d'engagement sont strictes et de nature à limiter les risques propres aux activités immobilières.

Enfin, la direction juridique du Groupe assiste les filiales dans l'analyse des risques juridiques et les actions à mettre en place pour les minimiser et optimiser les différentes opérations. Les filiales peuvent aussi avoir recours à des avocats ou conseils externes.

III. Description des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La direction comptable du Groupe Galeries Lafayette a mis en place des procédures permettant de s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations comptables et financières contenues dans les états financiers du Groupe ALDETA.

Elle intervient de manière régulière en étroite collaboration avec la direction générale d'ALDETA et avec CITYNOVE Asset Management dans le cadre de son mandat de gestion afin de collecter et traiter l'ensemble des données comptables et financières suivant un rythme mensuel. La comptabilisation de l'ensemble des opérations, au moyen de l'outil SAP fait l'objet d'un arrêté mensuel assorti d'un reporting de gestion, permettant ainsi de comparer les réalisations aux budgets, également mensualisés.

Les comptes annuels font l'objet d'un arrêté formel dans le cadre d'un calendrier préétabli. Le collège des Commissaires aux comptes effectue un examen limité des comptes semestriels et réalise l'audit des comptes annuels.

L'ensemble de ces procédures de contrôle ont été mises en place dès le premier trimestre 2008 à la suite de l'acquisition de la société ALDETA.

6.2.0.2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Résumé des dispositions des statuts relatives à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs des organes d'administration, de direction ou de surveillance

a) Dispositions concernant la composition du Conseil d'administration

- **Nombre d'administrateurs** : le Conseil est composé de trois membres au moins et au plus de 18 membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.
- **Age limite des administrateurs** : le nombre de membres ayant dépassé l'âge de 80 ans au cours d'une année donnée, ne peut être supérieur à la moitié des membres en fonction.

- **Mode de nomination des administrateurs** : par l'Assemblée Générale, pour une durée de six ans.
- **Nombre minimum d'actions devant être détenues par chaque administrateur** : une.
- **Président** : le Conseil nomme parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique.
- **Direction générale** : la direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

Il est précisé que **l'option a été prise par le Conseil d'administration du 28 novembre 2003 de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.**

- **Directeurs Généraux délégués** : le Directeur Général peut se faire assister par un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués, dans la limite de cinq, choisis ou non parmi les administrateurs.
- **Limite d'âge du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués** : elle est fixée à 70 ans.
- **Comités** : le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

b) Dispositions concernant le fonctionnement du Conseil d'administration

- **Fréquence des réunions** : aussi souvent que l'intérêt social ou les dispositions législatives ou réglementaires l'exigent.

- **Convocations** :

Auteur :

- Président
- Administrateur délégué dans les fonctions de Président
- Directeur Général
- Administrateurs représentant un tiers des membres en fonction si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Forme : les convocations peuvent être faites par tous moyens, même verbalement.

- **Réunions** :

Lieu : siège social ou tout autre lieu.

Moyens de visioconférence permis, dans les conditions réglementaires.

- **Quorum** : pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des membres est nécessaire. Un administrateur ne peut recevoir qu'un seul mandat d'un autre administrateur.
- **Majorité** : les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

c) Limitation des pouvoirs du Directeur Général :

Il n'existe pas, dans les statuts de la société, de limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

d) Règles de gouvernance Groupe :

Le Directoire de la SAGL arrête, au travers de ses différents comités exécutifs, les modalités d'exécution et de mise en œuvre de la politique générale du Groupe Galeries Lafayette, conformément aux grandes orientations et objectifs définis par le Comité stratégique Motier, qui valide les projets de développement proposés par les différentes branches d'activité, examine et arbitre les opportunités de croissance externe.

Comité d'investissement :

ALDETA étant une société contrôlée indirectement à 100 % par la SAGL, les opérations d'investissement qu'elle projette, si elles sont supérieures à **4 millions d'euros** doivent être autorisées préalablement par le Comité d'investissement. Les investissements sont examinés au regard des critères de rentabilité des capitaux engagés fixés par le Directoire et du niveau de risque qu'ils comportent.

Autorisation préalable du Conseil de surveillance :

Au-delà du seuil de **23 millions d'euros**, les opérations d'investissement doivent également être autorisées préalablement par le Conseil de surveillance de la SAGL, après avis du Comité Financier et d'Audit en application de l'article 3 C 4 de son règlement intérieur ; en application de ce même article, relèvent de la même procédure, les opérations de désinvestissement supérieures à **10 millions d'euros**.

II. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance/ liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social.

a) L'évolution de la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2009

• Assemblée Générale mixte du 16 juin 2009

L'Assemblée Générale du 16 juin 2009 a nommé deux nouveaux Administrateurs (Messieurs Jacques Calvet et Pierre Xavier), indépendants, ceci afin de se conformer au Code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF sur la proportion d'Administrateurs indépendants (un tiers de l'effectif dans les sociétés contrôlées) et de se préparer à appliquer l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 imposant la fonction de Comité d'Audit dans les sociétés cotées.

b) Composition du Conseil d'administration à la date du document de référence

Monsieur Philippe HOUZÉ
Président du Conseil d'Administration

Monsieur Ugo SUPINO
Directeur Général

Monsieur Laurent BOUCHEZ
Administrateur

Monsieur Jacques CALVET
Administrateur

Monsieur Nicolas HOUZÉ
Administrateur

Monsieur Pierre XAVIER
Administrateur

c) Mandats et fonctions de chaque administrateur

Monsieur Philippe HOUZÉ

Adresse professionnelle :

Société Anonyme des Galeries Lafayette
40, boulevard Haussmann
75 009 Paris

Date de naissance

27 novembre 1947 (62 ans)

Date de première nomination dans la société / Qualité :

21 février 2008 (Administrateur et Président du Conseil d'Administration)

Fonction principale exercée dans la société :

Président du Conseil d'Administration

Date de début et de fin de mandat :

Première nomination : 21 février 2008

Renouvellement : 16 juin 2009

Expiration : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2014

Nombre d'actions détenues à titre personnel : 10

Autres mandats et fonctions :**1) Mandats et fonctions exercés dans le Groupe Galeries Lafayette :**

Président du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président-Directeur Général de Monoprix SA

Président du Conseil d'administration d'Artcodif (SA)

Président du Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Monoprix

Président de la société « Aux Galeries de la Croisette » (SAS)

Président de Monop' (SAS)

Président de Monop Store (SAS)

Président de Monoprix Exploitation (SAS)

Président de Naturalia France (SAS)

Président de Galeries Lafayette Haussmann (SAS)

Vice Président et Directeur Général de Motier (SAS)

Membre du Comité de Direction de Motier (SAS)

Membre du Comité de surveillance de Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V (SAS)

Représentant permanent :

- de Monoprix SA au conseil de Fidecom

- de Société Anonyme des Galeries Lafayette aux conseils de LaSer et de LaSer Cofinoga

2) Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Galeries Lafayette :

Administrateur des SA :
HSBC-France
Casino Guichard Perrachon

Vice-Président de l'UCV (Union du grand Commerce de Centre Ville)

Membre du Conseil d'administration de la National Retail Federation (NRF-USA)

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) :

Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
Président du Conseil d'Établissement d'Advancia-Négocia
Vice-Président de la Commission du Commerce et des échanges
Membre de la Commission du règlement intérieur
Membre du Comité Communication
Membre de la Commission de l'Enseignement

3) Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Président-Directeur Général d'Artcodif du 28/12/2005 au 05/07/2007

Président du Conseil de surveillance de Sofidi (SA à Directoire et Conseil de surveillance) du 13/07/2007 au 31/10/2008

Président de la société Aux Galeries de la Croisette (SAS) du 22/06/2005 au 05/07/2006

Président de la société Europa Quartz (SAS) du 22/12/2005 au 28/08/2006

Directeur Général de Sogefin (SAS) du 22/12/2005 au 30/05/2008

Administrateur de :

Télémarket du 29/06/2004 au 30/06/2005

Monoprix Exploitation du 31/03/2004 au 23/05/2005

Royal Orly du 13/07/2007 au 01/01/2009

Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris (SEPCP) (filiale à 99 % de la CCIP)

Co-gérant de la société Muvo et Cie du 01/01/2000 au 31/03/2004

Représentant permanent de Monoprix SA aux conseils de :
- Au Grand Marché « Grama » du 26/09/1997 au 31/03/2004
- Société des Magasins de l'Arche du 24/12/1997 au 31/03/2004

Membre de la Commission de l'Urbanisme Commercial

Membre du Conseil Exécutif du MEDEF du 17/01/2006 au 05/02/2009

Expertise/expérience en matière de gestion :

Philippe Houzé a commencé sa carrière en 1969 chez Monoprix dont il a été nommé Directeur Général en 1982 puis Président-Directeur Général depuis 1994. Grâce à des concepts de vente innovants, il a réussi à faire de Monoprix la référence du commerce de proximité en centre ville. L'alliance stratégique qu'il a établie avec Casino en 2000 a contribué au développement de cette enseigne.

Membre du « Comité 21 » (association pour le Développement Durable) et auteur de « La vie s'invente en ville », Philippe Houzé a fait du « Développement Durable » un engagement personnel : il s'est fortement impliqué dans la revitalisation des centres villes tout en tenant compte des responsabilités environnementales et sociales.

Philippe Houzé est, depuis le 25 mai 2005, Président du Directoire du Groupe Galeries Lafayette, le leader français des grands magasins.

Philippe Houzé est Officier de la Légion d'Honneur.

Lien familial avec d'autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :

Père de Nicolas Houzé, administrateur.

Condammations prononcées au cours des cinq dernières années

Condamnation pour fraude : Néant

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation : Néant

Incrimination et/ou sanction publique : Néant

Monsieur Ugo SUPINO

Adresse professionnelle :

Société Anonyme des Galeries Lafayette
40, boulevard Haussmann-
75 009 Paris

Date de naissance

8 avril 1958 (52 ans)

Date de première nomination dans la société / Qualité :

21 février 2008 (Administrateur et Directeur Général)

Fonction principale exercée dans la société :

Directeur Général

Date de début et de fin de mandat :

Première nomination : 21 février 2008

Renouvellement : 16 juin 2009

Expiration : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2014

Nombre d'actions détenues à titre personnel : 50

Autres mandats et fonctions :

1) Mandats et fonctions exercés dans le Groupe Galeries Lafayette :

Membre du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président-Directeur Général de Unincofra (SA)

Président des SAS :

Union Pour les Investissements Commerciaux – UPLIC

Société des Grands Magasins de l'Est

Groupe Galeries Lafayette Services

GL Opéra 3

Directeur Général de la société Grands Magasins Galeries Lafayette (SAS)

Membre du Comité de surveillance de la société Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V (SAS)

Administrateur de :

LaSer

LaSer Cofinoga

Cogérant de GL Opéra

Représentant de la Société Anonyme des Galeries Lafayette, member of the board of Middle East Department Stores FZCO (Dubai).

2) Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Galeries Lafayette : Néant

3) Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Président-Directeur Général de :

Monoprix Exploitation du 25/09/2003 au 23/05/2005
Télémarket du 27/07/2004 au 30/06/2005

Président de SOGEFIN (SAS) du 30/06/2005 au 30/05/2008

Président de GL Opéra 2 (SAS) du 20/12/2007 au 30/04/2008

Président de la Société Immobilière Haussmann Mogador Provence (SAS) du 22/12/2005 au 20/11/2009

Président de Aldeta Services (SAS) et de Aldeta Marketing (SAS) du 21/02/2008 au 30/06/2009

Directeur Général de la Société LRMD SA du 02/09/2004 au 23/05/2005

Directeur Général de la Société LRMD SAS du 23/05/2005 au 01/06/2006

Directeur Général de la Société Foncière Antin Joubert (SAS) du 22/12/2005 au 30/11/2009

Directeur Général GL Immo 1 du 22/12/2005 au 30/11/2009

Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Sofidi (SA à Directoire et Conseil de surveillance) du 13/07/2007 au 31/10/2008

Administrateur de Télémarket du 30/04/2002 au 30/06/2005

Administrateur de Royal Orly du 13/07/2007 au 01/01/2009

Administrateur de l'Association « Centre de Formation Cézanne » du 23/12/2002 au 23/06/2006

Représentant permanent de Monoprix SA au conseil de la SA Société LRMD du 24/03/2003 au 23/05/2005

Gérant de la SARL Bâton Campagne du 10/01/ 2003 au 31/05/2006

Expertise/expérience en matière de gestion :

Expert comptable, Ugo Supino a commencé sa carrière chez Price Waterhouse pour rejoindre en 1990 le groupe Béghin Say où il a occupé divers postes dont ceux de Directeur Audit Groupe et Directeur Administratif et financier Groupe Cereol.

Lien familial avec d'autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance : Néant

Condammations prononcées au cours des cinq dernières années

Condamnation pour fraude : Néant

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation : Néant

Incrimination et/ou sanction publique : Néant

Monsieur Laurent BOUCHEZ

Adresse professionnelle :

Société Anonyme des Galeries Lafayette
40 boulevard Haussmann
75009 Paris

Date de naissance :

1^{er} juin 1969 (40 ans)

Date de première nomination dans la société / Qualité :

21 février 2008 (Administrateur)

Fonction principale exercée dans la société :

Administrateur

Date de début et de fin de mandat :

Première nomination : 21 février 2008

Expiration : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2012

Nombre d'actions détenues à titre personnel : 100

Autres mandats et fonctions :

1) Mandats et fonctions exercés dans le Groupe Galeries Lafayette :

Director de GALERIES LAFAYETTE COMPANY LTD (Hong Kong)

Directeur Général Délégué de la société Union Industriel et Commercial de France - UNINCOFRA

2) Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Galeries Lafayette : Néant

3) Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Membre du Directoire de la SOCIETE FINANCIERE DE DISTRIBUTION – SOFIDI du 13/07/2007 au 31/10/2008

Expertise/expérience en matière de gestion :

Laurent Bouchez a débuté sa carrière en 1993 chez KPMG Audit pour rejoindre en 1997 le groupe Eridania Béghin Say en qualité d'Audit Manager puis en 2001 en qualité d'adjoint du Directeur International du Groupe Béghin Say. Il est, depuis 2005, Directeur Corporate Finance du Groupe Galeries Lafayette.

Lien familial avec d'autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance : Néant

Condammations prononcées au cours des cinq dernières années

Condamnation pour fraude : Néant

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation : Néant

Incrimination et/ou sanction publique : Néant

Monsieur Nicolas HOUZÉ

Adresse professionnelle :

Société Anonyme des Galeries Lafayette
40, boulevard Haussmann
75 009 Paris

Date de naissance :

16 mars 1975 (35 ans)

Date de première nomination dans la société / Qualité :

28 août 2008 (cooptation en qualité d'Administrateur)

Fonction principale exercée dans la société :

Administrateur

Date de début et de fin de mandat :

Première nomination : 28 Août 2008

Expiration : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2011

Nombre d'actions de la société détenues à titre personnel : 1

Autres mandats et fonctions :

1) Mandats et fonctions exercés dans le Groupe Galeries Lafayette :

Membre du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président de :
SOFIDI (SAS)
LOUIS PION SAS
ROYAL AIRPORT (SAS)

2) Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Galeries Lafayette :

Néant.

3) Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Président-Directeur Général de ROYAL ORLY du 13/07/2007 au 01/01/2009

Président du Directoire de la SOCIETE FINANCIERE DE DISTRIBUTION – SOFIDI du 13/07/2007 au 31/10/2008

Président de RONYL (SAS) du 13/07/2007 au 01/01/2009

Président de 9 MADELEINE (SAS) du 13/07/2007 au 01/01/2009

Administrateur de Société d'Exploitation des Magasins de Draveil (Semad) du 27/06/2002 au 19/07/2005

Administrateur de Galeries de Colombes SA du 05/03/2002 du 28/06/2005

Président-Directeur Général de Galeries de Colombes SA du 20/09/2004 au 28/06/2005

Président de Galeries de Colombes SAS du 28/06/2005 au 05/07/2006

Président de CAPION (SAS) du 13/07/2007 au 30/09/2009

Président de PAMPLEMOUSSE (SAS) du 13/07/2007 au 30/09/2009

Membre du Conseil de surveillance de la Société Anonyme des Galeries Lafayette du 27/04/2005 au 23/09/2009

Expertise/expérience en matière de gestion :

Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion et de l'INSEAD (MBA), M. Nicolas Houzé a occupé depuis 1998 divers postes au sein de Monoprix. : service international, Directeur adjoint de magasin, Category Manager du secteur Loisir, Chef de projet de Daily Monop, chargé de mission en vue de l'optimisation de l'efficacité du siège.

Lien familial avec d'autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :

Fils de Philippe Houzé (Président du Conseil d'administration)

Condamnations prononcées au cours des cinq dernières années

Condamnation pour fraude : Néant

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation : Néant

Incrimination et/ou sanction publique : Néant

Monsieur Jacques CALVET

Adresse :

31 avenue Victor Hugo
75116 Paris

Date de naissance :

19 septembre 1931 (78 ans)

Fonction principale exercée dans la société :

Administrateur

Date de début et de fin de mandat :

Première nomination : 16 juin 2009

Expiration : Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014

Nombre d'actions de la société détenues à titre personnel : 100

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe Galeries Lafayette :

Vice-Président du Conseil de surveillance, Président du Comité Financier et d'Audit et Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations de la Société Anonyme des Galeries Lafayette (SA à Directoire et Conseil de surveillance)

Président du Comité de surveillance de la société Bazar de l'Hôtel de Ville – BHV (S.A.S.U.)

Administrateur de LaSer et de LaSer Cofinoga

Membre du Comité de Direction de Motier (SAS)

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés :

- Administrateur et Président du Comité d'Audit de la société Icade
- Administrateur de :
 - Cottin Frères
 - Société Foncière Lyonnaise
 - Groupe Ayache
- Censeur de :
 - E.P.I. (Société Européenne de Participations Industrielles)
 - Scherlafarge (Agence H)
- Président d'honneur de la société B.N.P. Paribas
- Conseiller consultatif de la Banque de France

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Vice-Président du Conseil d'administration du Groupe Vivarte (du 16 janvier 2003 à janvier 2006)

Membre du Conseil de surveillance puis Vice Président du Conseil d'administration de la société AXA (du 22 janvier 1997 au 20 avril 2005)

Administrateur de la Société Foncière Lyonnaise (du 27 mai 1999 au 21 avril 2005)

Censeur de :

- Cottin Frères
- Société Foncière Lyonnaise

Expertise/expérience en matière de gestion :

Etudes :

- Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
- Diplômé d'Economie Politique et de Sciences Economiques à la Faculté de Droit de Paris
- Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration

Carrière :

- août 1957 : Auditeur à la Cour des Comptes
- janvier 1963 : Conseiller Référendaire à la Cour des Comptes
- septembre 1970 : Directeur du Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances
- avril 1973 : Directeur au Ministère de l'Economie et des Finances
- janvier 1974 : Directeur Général Adjoint de la Banque Nationale de Paris
- janvier 1976 : Directeur Général de la Banque Nationale de Paris
- octobre 1979/février 1982 : Président de la Banque Nationale de Paris
- 1^{er} juin 1982/30 septembre 1997 : Entrée dans le groupe Peugeot Citroën où il a été Successivement : Vice-Président puis Président du Directoire de Peugeot SA ainsi que Président-Directeur Général de Automobiles Peugeot et de Automobiles Citroën.

Décorations :

- Commandeur de la Légion d'Honneur
- Officier de l'Ordre National du Mérite et du Mérite Agricole
- Chevalier des Palmes Académiques
- Grand Officier dans l'Ordre du Mérite de la République Italienne

Lien familial avec d'autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance : Néant

Condammations prononcées au cours des cinq dernières années

Condammnation pour fraude : Néant

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation : Néant

Incrimination et/ou sanction publique : Néant

Monsieur Pierre XAVIER

Adresse :

36, rue Miollis
75 015 PARIS

Date de naissance :

19 octobre 1933

Fonction principale exercée dans la société :

Administrateur

Date de début et de fin de mandat :

Première nomination : 16 juin 2009

Expiration : Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014

Nombre d'actions de la société détenues à titre personnel : 10

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe Galeries Lafayette :

Censeur de la Société Anonyme des Galeries Lafayette (SA à Directoire et Conseil de surveillance)

Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Galeries Lafayette : Néant

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Membre du Comité Financier et d'Audit de la Société Anonyme des Galeries Lafayette (du 3 décembre 1998 au 7 juin 2006)

Administrateur de Galeries Lafayette Singapore Pte Ltd (du 1^{er} janvier 2000 au 4 juin 2009)

Expertise/expérience en matière de gestion :

Diplômé de Sciences Po – Droit – CPA et IHEDN.

Secrétaire Général et Directeur Financier de la Société Anonyme des Galeries Lafayette de 1980 à 1996.

Lien familial avec d'autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance : Néant

Condammations prononcées au cours des cinq dernières années

Condammnation pour fraude : Néant

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation : Néant

Incrimination et/ou sanction publique : Néant

III. Fonctionnement du Conseil d'administration

a) Règlement intérieur du Conseil d'administration

Il n'a pas été établi à ce jour de règlement intérieur du Conseil.

b) Qualification d'administrateur indépendant

Sont qualifiés d'Administrateurs indépendants, les Administrateurs d'Aldeta non salariés du Groupe Galeries Lafayette et ne représentant pas un actionnaire important de la société ou des sociétés la contrôlant.

Répondent à cette définition, les nouveaux Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 : Messieurs Jacques Calvet et Pierre Xavier.

c) Administrateurs élus par les salariés

Il n'existe pas d'Administrateurs élus par les salariés.

d) Nomination d'un ou plusieurs Censeurs

Les statuts ne prévoient pas la possibilité de nommer des Censeurs.

e) Administrateurs cooptés

Néant.

f) Nombre d'actions devant être détenues par chaque Administrateur

Chaque Administrateur doit détenir une action au moins durant toute la durée de son mandat.

g) Réunions du Conseil d'administration en 2009

Dates des réunions	Résumé de l'ordre du jour	Durée moyenne des réunions	Membres présents ou représentés
1 ^{er} avril	Examen et arrêté des comptes annuels Préparation de l'Assemblée générale	60 mn	100 %
16 juin	Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration Renouvellement du mandat du Directeur Général	15 mn	100 %
28 août	Examen et arrêté des comptes semestriels	35 mn	100 %

h) Procédures d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Il n'a pas été mis en place de procédures d'évaluation.

i) Jetons de présence du Conseil d'administration

Il n'est pas alloué de jetons de présence aux administrateurs.

IV. Autres informations

a) Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Cf chapitre I point 1.4.

b) Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Cf chapitre I point 1.1.6.

c) Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Non applicable : il est rappelé que les mandataires sociaux d'ALDETA ne perçoivent en cette qualité aucune rémunération d'aucune sorte ni aucun avantage en nature de la société.

d) Code de gouvernement d'entreprise auquel la société se réfère

La société ALDETA s'efforce le plus possible de se conformer au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tout en faisant preuve de réalisme, ledit dispositif étant disproportionné par rapport à la taille de la société.

Lieu où ce code peut être consulté

Le code AFEP MEDEF est consultable au siège social, 27 rue de la Chaussée d'Antin.
75 009 Paris.

6.2.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'AMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ALDETA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Cailliau Dedouit et Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Brun

Olivier Auberty

6.2.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Laurent Brun

PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Auberty

6.2.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS ACHETEES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 al. 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'opération d'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues par l'article L.225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Cailliau Dedouit et Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Brun

Olivier Auberty

6.3. PRESENTATION DES RESOLUTIONS

1. A titre ordinaire

Affectation du résultat

Nous vous proposons, au titre de la **deuxième résolution**, de porter au compte « Report à nouveau » la perte nette de l'exercice, d'un montant de 933.606,34 €.

Programme de rachat d'actions propres

Dans une quatrième résolution, nous vous proposons de reconduire pour une nouvelle période de dix huit mois à compter du 21 juin 2010, l'autorisation accordée dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce de procéder à des achats d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital.

2. A titre extraordinaire

La cinquième résolution vise à autoriser l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre la quatrième résolution sous la forme ordinaire et donc à donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à la réduction éventuelle du capital social.

6.4. TEXTE DES RESOLUTIONS

I - SOUS LA FORME ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (*approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009*)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la société et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION (*affectation du résultat de l'exercice social 2009*)

L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter au compte « Report à nouveau » la perte nette de l'exercice, d'un montant de 933.606,34 €.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée générale prend acte du fait que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices et n'a pas supporté de dépenses somptuaires au sens de l'article 39-4 du CGI.

TROISIEME RESOLUTION (*rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce*)

L'Assemblée générale approuve les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont fait l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

QUATRIEME RESOLUTION (*autorisation d'un programme de rachat d'actions*)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

1) Autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, acheter ou faire acheter des actions de la société dans les limites telles que :

- le nombre d'actions que la société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale ou 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport. A titre indicatif, le capital social était composé de 26.431.186 actions au 31 décembre 2009,
- le nombre d'actions que la société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la société à la date considérée ;

2) Décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra procéder ou faire procéder au rachat des actions de la société, dans les limites fixées ci-dessus, en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- l'attribution d'actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout Plan d'Épargne d'Entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L 3332-1 à L 3332-8 du Code du Travail ; ou
- l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption de la cinquième résolution ci-après à titre extraordinaire; ou
- la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, d'opération de fusion, scission ou apport ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'actions gratuites de la société dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société ; ou
- la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de services d'investissement notamment dans le cadre de transactions hors marché.

Ce programme serait également destiné à permettre à la société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informera ses actionnaires par voie de communiqué ;

3) Décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

4) Fixe à 13 € par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions de 34.360.534 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société ;

5) Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre Autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;

6) Fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de la présente autorisation.

II - SOUS LA FORME EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION (*autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres*)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

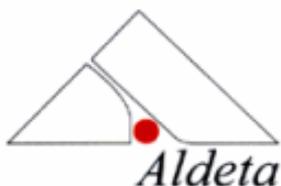
1) autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption de la quatrième résolution ci-avant à titre ordinaire, à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la quatrième résolution, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de 24 mois, et réduire corrélativement le capital social de la société ;

2) confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire le nécessaire ;

La présente autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

ANNEXES

- 1. DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION**
- 2. GLOSSAIRE**
- 3. TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE I
DU REGLEMENT EUROPEEN N° 809/2004 DU 29 AVRIL 2004**
- 4. TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE
RAPPORT FINANCIER ANNUEL**



DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

(ARTICLE L.451-1-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER ET ARTICLE 222-7 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF)

Le présent document contient ou mentionne, conformément à l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, toutes les informations publiées ou rendues publiques par la société ALDETA au cours des douze derniers mois précédant la date d'établissement du présent document.

Les documents mentionnés sont classés par thème et renvoient à leur source.

I – Rapports annuels – Rapports semestriels

1.1 Document de référence

Document de référence 2008 – dépôt AMF n°D.09-0365 du 30/04/2009 incluant :

- le rapport financier annuel
- le communiqué sur le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes
- le document annuel d'information
- les rapports sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Disponible sur www.amf-france.org et sur www.aldeta.com.

1.2 Rapport financier semestriel au 30 juin 2009

Disponible sur www.aldeta.com.

II – Situations trimestrielles

Information financière trimestrielle AMF

- ▶ Information Chiffre d'affaires du **premier trimestre 2009**

Disponible sur www.aldeta.com dans la rubrique *Information trimestrielle*.

- ▶ Information Chiffre d'affaires du **troisième trimestre 2009**

Disponible sur www.aldeta.com dans la rubrique *Information trimestrielle*.

III – Assemblées générales

Assemblée générale du 16 juin 2009

- ▶ Insertions Bulletin des Annonces Légales Obligatoires

CATEGORIE	N° D’AFFAIRE	PARU LE
Avis de réunion	0902819	08/05/2009 (parution n°55)

Disponible sur www.aldeta.com dans la rubrique *Assemblées générales*.

- ▶ Insertions Journaux d’Annonces Légales

CATEGORIE	N° D’AFFAIRE	PARU LE
Avis de convocation dans <i>les Petites Affiches</i>	018926	29/05/2009 (parution n°107)

Disponible sur www.aldeta.com dans la rubrique *Assemblées générales*.

IV – Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires des comptes annuels définitifs

CATEGORIE	N° D'AFFAIRE	PARU LE
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES > Sociétés commerciales et industrielles (Comptes annuels définitifs)	0905091	24/06/2009 (parution n°75)

Disponibles sur www.journal-officiel.gouv.fr/balo

V – Informations relatives au nombre total des actions et droits de vote composant le capital

► Informations mensuelles

- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 30/04/2009
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/05/2009
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 30/06/2009
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/07/2009
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/08/2009
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 30/09/2009
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/10/2009
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 30/11/2009
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/12/2009
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/01/2010
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 28/02/2010
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/03/2010

Disponibles sur www.aldeta.com.

► Information annuelle (publication dans les 15 jours de l'Assemblée générale ordinaire du dénominateur des voix)

CATEGORIE	N° D'AFFAIRE	PARU LE
Avis dans <i>le Journal Spécial des Sociétés</i>	908104	25/06/2009 (parution n° 175,176)

Disponibles sur www.aldeta.com.

VI – Formalités de publicité

6.1 Dépôts au Greffe du Tribunal de commerce de Paris

DATE	TYPE	DECISIONS
16/06/2009	DEPOT DES COMPTES ANNUELS	Dépôt numéro 36313 du 06/07/2009
16/06/2009	DEPOT DES COMPTES CONSOLIDES	Dépôt numéro 36315 du 06/07/2009
16/06/2009	EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT / NOMINATION D'ADMINISTRATEURS Dépôt numéro 74405 du 01/09/2009

Disponibles auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, répertorié sur www.infogreffe.com

6.2 Insertions Journaux d'Annonces Légales

CATEGORIE	N° D'AFFAIRE	PARU LE
NOMINATION D'ADMINISTRATEURS CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	033104	31/08/2009 (parution n°173) dans <i>les Petites Affiches</i>

VII – Communiqués

DATE	TITRE	DISPONIBILITE
15/05/2009	Communiqué de mise à disposition de l'Information premier trimestre 2009	www.hugingroup.com
31/08/2009	Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel	www.hugingroup.com
13/11/2009	Communiqué de mise à disposition de l'information troisième trimestre 2009	www.hugingroup.com
19/02/2010	Communiqué	www.hugingroup.com

23/04/2010

Communiqué sur les résultats 2009

www.hugingroup.com

27/04/2010

Communiqué

www.hugingroup.com

GLOSSAIRE

Capacité d'autofinancement : La CAF ou Capacité d'Autofinancement mesure l'ensemble des ressources internes secrétées par l'entreprise. Elle correspond au flux potentiel de trésorerie (sans tenir compte des décalages temporels) dégagé par l'ensemble de l'activité normale de l'entreprise. Elle ne tient pas compte des encaissements et des décaissements effectivement réalisés au cours de la période. Elle se calcule en ajoutant au résultat net l'ensemble des charges nettes calculées (dotation aux amortissements, variation de provisions pour risques et charges, plus ou moins value de cession) sans impact pour la trésorerie.

Capitalisation boursière : nombre d'actions x cours de bourse.

Cash Flow avant dividendes : Le Cash Flow avant dividendes correspond à la capacité d'autofinancement, plus la variation du besoin en fonds de roulement, au net des flux de trésorerie sur opérations d'investissements (investissements incorporels, corporels, financiers au nets des cessions et de la variation des créances et dettes sur immobilisations).

CNCC : Conseil National des Centres Commerciaux.

EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) : L'EBITDA est un indicateur qui met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement (les charges financières), des contraintes fiscales (impôts et taxes), du renouvellement de l'outil d'exploitation (amortissements) et des risques (provisions pour risques et charges). Il se calcule en neutralisant du Résultat Opérationnel Courant les amortissements, les dotations (au net des reprises) des provisions pour Risques et Charges, et les plus/moins values de cession.

Gearing : Le « Gearing » est un ratio d'endettement correspondant à l'endettement financier net rapporté aux capitaux propres.

GLA : Gross Leasing Area (surface locative brute)

MGL : abréviation de société Magasins Galeries Lafayette

Parties liées : Les parties liées au Groupe Galeries Lafayette sont :

- L' actionnaire qui contrôle l'entité Groupe Galeries Lafayette : Motier
- les co-entreprises
- les principaux dirigeants du Groupe Galeries Lafayette ou des actionnaires

Résultat net par action : Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions existant au cours de l'exercice.

Résultat net Part du Groupe : Le Résultat net Part du Groupe correspond à la partie de Résultat Net affectable au Groupe, c'est-à-dire hors quote-part attribuable aux intérêts minoritaires.

La ligne « autres produits et charges opérationnelles » enregistre :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition
- les plus ou moins values de cession représentant des montants significatifs.

Résultat Opérationnel : Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges du Groupe, à l'exception des éléments suivants :

- résultat financier,
- impôt,
- résultat des activités abandonnées ou en cours de cession.

Résultat Opérationnel Courant : Le Résultat Opérationnel Courant est égal au Résultat Opérationnel avant prise en compte des « autres produits et charges opérationnels ».

SAGL : abréviation de Société Anonyme des Galeries Lafayette

**TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE
AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE I DU REGLEMENT EUROPEEN
N° 809/2004 DU 29 AVRIL 2004**

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

Rubrique de l'annexe I du règlement européen	Rubrique correspondante du document de référence	pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	Pages de couverture	3
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	Introduction (point 2)	10
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	Chiffres clés - Introduction (point 3)	13
4. FACTEURS DE RISQUES	2.8. Facteurs de risques	57
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	1.1 Renseignements de caractère général concernant la société et	22
5.1 Histoire et évolution de la société	Introduction (point 6) pour l'historique	17
5.2 Investissements	2.4 Les investissements	49
6. APERÇU DES ACTIVITES		
6.1 Principales activités	2.1.0 Description des principales activités	37
6.2 Principaux marchés	2.1.1 Description des principaux marchés sur lesquels la société opère	48
7. ORGANIGRAMME	Introduction (point 4)	14
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	2.5. Les propriétés immobilières	50
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	Rapport financier du Conseil d'administration :	
	3.0.0 Activité et résultats de la société	60
	3.0.5 Présentation des comptes annuels	61
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	3.0.3 Trésorerie et capitaux	60
	3.0.4 Délais de paiement	61
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	2.3 Politiques de recherche et de développement	49
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	5.1 Les tendances récentes	83
	5.3 Les perspectives	84
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	Rubrique facultative non traitée	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	6.2.0.2. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	90
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration de direction ou de surveillance de la société	6.2.0.2 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	90
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	6.2.0.2 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	90

Rubrique de l'annexe I du règlement européen	Rubrique correspondante du document de référence	pages
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	4.2 Les rémunérations et avantages en nature	80
15.1 Rémunérations et avantages		
15.2 Provisions constituées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.4 Pensions, retraites et autres avantages	81
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	6.2.0.2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	90
16.1 Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	6.2.0.2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	90
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration de direction ou de surveillance à la société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	4.5.0 Informations sur les contrats de services passés avec les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et prévoyant l'octroi d'avantages	82
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de la société		
16.4 Déclaration indiquant si la société se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	6.2.0.2 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	90
17. SALARIES		55
17.1 Nombre de salariés et répartition par type d'activité et par site	2.7.1 Informations sociales	
17.2 Participations et stock options des mandataires sociaux	4.6 Stock options et actionnariat des mandataires sociaux	86
17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société	1.3.9 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société	33
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	1.3 Répartition du capital et des droits de vote	26
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	4.5.3 Opérations avec des apparentés	82
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE		
20.1 Informations financières historiques	3.1.0 Comptes annuels	62
20.2 Informations financières pro forma		
20.3 Etats financiers annuels consolidés	NA	
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	3.1.1 (rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels)	77
20.5 Dates des dernières informations financières		
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	Néant	
20.7 Politique de distribution des dividendes	1.5 Dividendes	36
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.8.3 Risques juridiques	57
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	5.2 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	84

Rubrique de l'annexe I du règlement européen		
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	1.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL	24
21.1 Capital social	1.2.0 Capital social	24
21.1.1 Montant du capital et nombre d'actions		
21.1.2 Actions non représentatives du capital	1.2.7 Titres non représentatifs du capital	25
21.1.3 Actions détenues par la société ou par ses filiales	1.3.3 Autodétention	27
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	1.2.8 Autres titres donnant accès au capital	25
21.1.5 Capital souscrit mais non libéré	1.2.3 Capital autorisé non émis	24
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option	3.0.1 Options de vente portant sur le capital d'une filiale	60
21.1.7 Historique du capital social sur trois exercices	1.2.9 Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices	25
21.2 Acte constitutif et statuts		
21.2.1 Objet social	1.1.4 Objet social	22
21.2.2 Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration de direction et de surveillance	6.2.0.2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	90
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	1.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	24
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	1.2.4.2 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	24
21.2.5 Assemblées générales (convocations, conditions d'admission)	1.1.6 Assemblées générales (convocations ; conditions d'admission)	23
21.2.6 Dispositions statutaires ou autres pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	1.2.5 Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société	25
21.2.7 Dispositions statutaires ou autres fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée	1.2.6 Dispositions statutaires fixant des seuils dont le franchissement serait à déclarer	25
21.2.8 Dispositions statutaires ou autres régissant les modifications du capital	1.2.1 Conditions régissant les modifications du capital dans la mesure où elles sont plus restrictives que la loi	24
22. CONTRATS IMPORTANTS	2.6 Les contrats importants	52
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	Rubrique non traitée	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	Introduction (point 7)	21
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	3.0.1 Informations sur les participations	60

TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	RUBRIQUE CORRESPONDANTE DU DOCUMENT DE REFERENCE	PAGES
I – COMPTES ANNUELS	chapitre III – 3.1.0	62
II– RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	chapitre III- 3.1.1	77
III– RAPPORT DE GESTION		
3.1 Activité et résultats de la société	chapitre III – 3.0.0	60
3.2 Organigramme	introduction (point 4)	14
3.0.3 Trésorerie et capitaux	chapitre III – 3.0.3	60
3.0.4 Délais de paiement	chapitre III – 3.0.4	60
3.5 Présentation des comptes annuels	chapitre III – 3.0.5	61
3.6 Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	chapitre III – 3.2	79
3.7 Répartition du capital et des droits de vote	chapitre I	
❖ Répartition du capital et des droits de vote	1.3.1	26
❖ Autocontrôle / Autodétention / Participations croisées	1.3.3 et 1.3.4	27
❖ Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	1.3.9	33
❖ Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	1.4	33
3.8 Evolution du cours de bourse	Introduction (point 5)	15
3.9 Prises de participation ou de contrôle au cours de l'exercice 2009	Chapitre I – 1.6	36
3.10 Politiques de recherche et de développement	Chapitre II – 2.3	49
3.11 Indicateurs clés de performance de nature non financière	Chapitre II	
❖ Informations sociales	2.7	55
❖ Informations environnementales	2.7	55
3.12 Facteurs de risques	Chapitre II – 2.8	57
3.13 Exposé des motifs des résolutions	Chapitre VI – 6.3	114
3.14 Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices	Chapitre I – 1.5	36
3.15 Etat des autorisations en cours de validité données par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital social et de leur utilisation pendant l'exercice	Chapitre I – 1.2.3	24

3.16 Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social	}	Chapitre VI – 6.2.0.2 – rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	90
3.17 Modalités d'exercice de la direction générale			
3.18 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux		Chapitre IV – 4.2	80
3.19 Evolution récente, événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir		Chapitre V	83
IV– DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES		Pages de couverture	3
ANNEXES			
- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES		Introduction (point 2)	10
- RAPPORTS DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES AINSI QUE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE		Chapitre VI – 6.2.0	90
- DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION		Annexes	119